



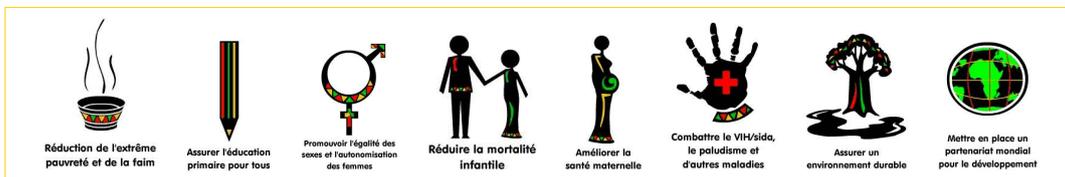
Le Togo se mobilise autour des OMD

CADRE D'ACCÉLÉRATION DES OMD

OMD 1 : Réduire la pauvreté

Amélioration de la productivité agricole des petits producteurs

Août 2010



SOMMAIRE

Sigles et abréviations.....	3
Préface.....	4
I. Introduction.....	5
II. Rapide survol sur la situation des OMD au Togo.....	7
1. Contexte global de développement.....	7
2. Aperçu global des OMD au Togo.....	7
3. Evaluation de la probabilité de l'atteinte de l'OMD 1 dans le secteur rural.....	10
4. Implication probable de l'amélioration de la productivité agricole sur les autres OMD.....	11
III. Interventions stratégiques.....	13
1. Cadre stratégique du développement rural.....	13
2. Sélection des interventions susceptibles d'accélérer la réalisation de la cible 1.A de l'OMD 1 en milieu rural....	14
IV. Analyse des goulots d'étranglement.....	20
1. Accès des petits producteurs aux engrais.....	20
2. Accès des petits producteurs aux semences améliorées.....	20
3. Maîtrise et gestion de l'eau à petite échelle pour la production.....	20
4. Adaptation des programmes d'appui conseil aux besoins des petits producteurs.....	21
5. Infrastructures de stockage et de petite transformation des produits agricoles.....	21
6. L'amélioration de l'accès des petits producteurs aux activités d'élevage.....	21
7. Goulots d'étranglements transversaux.....	21
V. Identification des solutions.....	24
1. Accès aux intrants (engrais et semences).....	24
2. Gestion de l'eau à petite échelle.....	26
3. Appui conseil.....	26
4. Conservation et transformation des produits agricoles.....	26
5. L'amélioration de l'accès aux activités d'élevage.....	27
6. L'organisation des petits producteurs.....	27
VI. Cadre d'accélération de l'OMD1 en milieu rural.....	32
1. Plan d'Action Pays.....	32
2. Plan de mise en œuvre et de suivi-évaluation.....	37
VII. Annexes.....	40
1. Références et sources de données.....	40
2. Processus de préparation dans le pays et leçons apprises.....	41
3. Critères de priorisation des solutions retenues.....	42

Sigles et abréviations

AFD	Agence Française de Développement
ANSAT	Agence Nationale de Sécurité Alimentaire du Togo
APD	Aide Publique au Développement
AVE	Auxiliaire Villageois d'Elevage
BADEA	Banque Arabe de Développement Economique en Afrique
BAD	Banque Africaine de Développement
BID	Banque Islamique de Développement
BIDC	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BM	Banque Mondiale
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CAGIA	Centrale d'Approvisionnement et de Gestion des Intrants Agricoles
CAO	Cadre d'Accélération des OMD
CCIT	Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo
CEA	Champ Ecole des Agriculteurs
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNCA	Caisse Nationale de Crédit Agricole
CNP	Conseil National du Patronat
CRA	Centre de Recherche Agricole
DAER	Direction de l'Aménagement et de l'Equipement Rural
DE	Direction de l'Elevage
DGEA	Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement
DRAEP	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
DS	Direction des Semences
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
F CFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International
FSS	Ferme Semencière de Sotouboua
GAFSP	Global Agricultural Food Security Program
GIFS	Gestion Intégrée de Fertilité des Sols
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GdT	Gouvernement du Togo
IFDC	International Fertilizer Development Corporation
IFPRI	International Food Policy Research Institute
ICAT	Institut de Conseil et d'Appui Technique
IDH	Indice de Développement Humain
IMF	Institutions de micro-finance
ITRA	Institut Togolais de Recherche Agronomique
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation de Producteurs
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PASNAM	Projet d'Appui à la Stratégie Nationale de Micro-finance
PDDAA	Programme Détaillé de Développement Agricole en Afrique
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PP	Petits producteurs
PIB	Produit Intérieur Brut
PNIASA	Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire
PSSA/D	Programme Spécial de Sécurité Alimentaire - Volet Diversification
SND/OMD	Stratégie Nationale de Développement basée sur les OMD
SNU	Système des Nations Unies
TIC	Technologies d'Information et de Communication
UE	Union Européenne
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VIH/SIDA	Virus de l'Immunodéficience Humaine / Syndrome Immunodéficience Acquis
ZAAP	Zone d'Aménagement Agricole Planifiée

Préface

Depuis la 55^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2000, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ont obtenu le consensus mondial notamment avec la conférence de Monterrey sur le financement du développement et la Déclaration de Paris. Engagements de la communauté internationale, ils constituent l'instrument de lutte contre la pauvreté et sont à la base des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté.

Le gouvernement togolais s'est résolument engagé dans la réalisation des OMD en rédigeant sa Stratégie Nationale de Développement à long terme axée sur les OMD (SND/OMD). Cette stratégie vient en application des recommandations issues du sommet des Nations Unies de septembre 2005. Dans cette perspective, le Togo a élaboré le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) assorti d'un Programme d'Actions Prioritaires (PAP) opérationnalisant ainsi la SND/OMD. Ce programme s'est focalisé, au sein des secteurs clés (santé, éducation, eau et assainissement, agriculture, infrastructures routières, énergie et action sociale), sur les actions urgentes et capitales pour l'amélioration des conditions de vie des populations togolaises.

Depuis, le gouvernement a fait des avancées vers la réalisation des OMD. En matière de réduction de la pauvreté rurale, les mesures prises depuis 2008 ont permis d'augmenter la production agricole. En ce qui concerne l'éducation et la santé particulièrement, le gouvernement a décrété la gratuité de l'éducation primaire, renforcé les campagnes intégrées de vaccination, de distribution des moustiquaires imprégnées et de nutrition, et accentué les campagnes de sensibilisation sur le VIH/SIDA et la prise en charge des personnes infectées.

L'ensemble de ces efforts du gouvernement commencent à produire quelques résultats positifs. Et c'est dans ce sens que le rapport de « Overseas Development Institute » (ODI) et « Millenium Campaign » des Nations-Unies a classé le Togo parmi les vingt pays du monde ayant réalisé des progrès notables dans certains OMD.

Ces progrès sont cependant encore fragiles et ont besoin d'être renforcés. En effet, les crises alimentaires, énergétiques et financières, les impacts des changements climatiques, et l'insuffisance de ressources financières continuent de peser lourdement sur les conditions de vie des populations vulnérables.

Le présent plan d'accélération pour la réalisation de l'OMD 1 au Togo s'inscrit dans le cadre de la préparation de la réunion de

haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies de septembre 2010 sur les OMD pour définir comment renouveler et revitaliser les efforts visant à la réalisation de ces objectifs dans les différents pays.

Sur la base des principes directeurs du Programme National d'Investissement Agricole et de la Sécurité Alimentaire (PNIASA), le cadre d'accélération se fixe comme objectif d'améliorer la productivité agricole des petits agriculteurs afin d'avoir un impact significatif en matière de réduction de la pauvreté.

Etant centré sur le monde rural, il tire profit des leçons apprises du programme d'urgence au niveau national depuis 2008 et des meilleures pratiques des autres pays du monde en matière d'accroissement de la productivité agricole qui montrent que le succès est possible et que des interventions effectives peuvent être identifiées pour la réalisation de la cible 1A de l'OMD 1, relatif à la réduction de moitié, entre 1990 et 2015, de la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour, dans le monde rural.

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) sont réalisables d'ici 2015 s'ils sont supportés par les politiques appropriées, une assistance technique ciblée, une capacité institutionnelle adéquate, un financement compatible aux besoins, et surtout un fort engagement politique.

Nous sommes convaincus qu'avec un accompagnement renouvelé des partenaires et une implication des acteurs du secteur, la forte détermination du Gouvernement permettra d'ici 2015 de relancer fortement la production agricole pour accélérer la croissance et réduire la pauvreté. A cet effet, le présent Cadre d'Accélération propose un plan d'actions concret et réalisable pour le passage durable à l'échelle des résultats obtenus depuis 2008 dans ce domaine. C'est la clé pour réaliser des avancées significatives dans ce domaine au cours des cinq prochaines années.

Ce cadre d'accélération pour la réalisation de la cible 1A de l'OMD 1 constitue un plaidoyer et un véritable défi lancé aussi bien aux décideurs politiques, au peuple togolais ainsi qu'aux partenaires au développement pour un engagement collectif en vue de l'atteinte de l'OMD 1 à l'horizon 2015.

Nous voudrions enfin renouveler nos remerciements à tous ceux qui de près ou de loin ont voulu apporter leur précieux concours à l'élaboration de ce document.

Madame Dédé Ahoéfa EKOUE

Ministre auprès du Président de la République
chargée de la Planification, du Développement et
de l'Aménagement du Territoire

Monsieur Kossi Messan Ewovor

Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

Madame Rosine SORI-COULIBALY

Représentante Résidente du Programme des Nations
Unies pour le Développement
Coordonnatrice Résidente des Activités
Opérationnelles du Système des Nations Unies au Togo

¹ Cible 1.A de l'OMD 1 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour. Le dernier recensement général de la population et de l'habitat au Togo date de 1981.

I. Introduction

L'Afrique au Sud du Sahara, malgré des progrès réalisés dans quelques secteurs, est actuellement l'une des rares régions du monde où la probabilité d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) d'ici 2015 demeure très faible si les tendances actuelles se maintiennent. Cette situation s'explique, entre autres, par une croissance encore faible et inéquitable, le niveau insuffisant des dépenses dans les secteurs prioritaires tels que l'agriculture, les infrastructures, l'éducation, la santé, l'accès à l'eau potable, mais aussi par des problèmes de capacités à de multiples niveaux... La réalisation de progrès vers les OMD dans cette partie du Monde nécessite aussi un commerce international plus juste mais aussi un renversement plus significatif de la tendance en matière d'Aide Publique au Développement (APD).

Ce constat pose avec acuité la question du respect des engagements de la Déclaration du Millénaire dont le but est de créer un monde meilleur pour tous à l'horizon 2015 grâce à la solidarité nationale et internationale. Cette Déclaration signée au Sommet du Millénaire précise huit objectifs, communément dénommés OMD, qui sont : (i) éliminer l'extrême pauvreté et la faim ; (ii) assurer l'éducation primaire pour tous ; (iii) promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; (iv) réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans ; (v) améliorer la santé maternelle ; (vi) combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies ; (vii) assurer un environnement durable ; (viii) mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Les autorités Togolaises, qui ont souscrit à cette Déclaration, se sont engagées à réaliser un certain nombre d'actions prioritaires dont l'accroissement des efforts en faveur de l'élimination de la pauvreté et de l'avancement des principes de la dignité humaine, d'égalité et de justice sociale. Elles ont ainsi préparé en 2003, 2008 et 2010 des rapports de suivi pour informer le grand public des progrès à réaliser dans le but d'atteindre les OMD d'ici 2015. Elles ont aussi adopté en 2007 une Stratégie Nationale de Développement basée sur les OMD (SND/OMD). Cette stratégie à long terme s'inscrit dans le cadre des efforts menés depuis 2005 pour sortir de la crise sociopolitique mais surtout prendre en charge les défis importants en matière de création de richesse et de renforcement du capital humain.

Malgré ces efforts, la situation sociale au Togo

demeure encore difficile car il faut gérer les conséquences économiques et sociales d'une longue crise sociopolitique. En occasionnant une forte réduction du PIB par tête et des investissements à caractère économique et social, cette crise a massifié la pauvreté qui touche actuellement près de 62% de la population. La plupart des OMD deviennent ainsi de plus en plus hors de portée d'ici 2015 compte tenu du fort niveau de désinvestissement dans tous les secteurs, notamment l'éducation, la santé, l'agriculture et les infrastructures économiques et sociales.

Conscient des difficultés rencontrées par plusieurs pays notamment ceux situés sur le Continent Africain, le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies a lancé depuis 2007 une série d'initiatives visant à accélérer les progrès vers les OMD d'ici 2015. C'est dans ce cadre qu'il faut situer la préparation de la prochaine session de l'Assemblée Générale des Nations Unies qui verra en septembre 2010 les Dirigeants du Monde se pencher sur cette question de première importance pour tous les pays qui font face depuis 2008 à l'une des plus sévères crises financières et économiques que le monde ait connues.

Le Sommet de septembre 2010 permettra de faire le point sur les progrès réalisés et les initiatives qui ont porté des fruits dans le domaine des OMD. Il discutera aussi des contraintes à lever pour accélérer le passage à l'échelle. Enfin, il précisera les actions concrètes que les Etats membres devront prendre à cinq ans de l'échéance 2015 pour accélérer la réalisation des OMD. Pour préparer cet important événement et aider les pays dans l'identification des contraintes et des solutions pour accélérer l'atteinte des OMD, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a mis au point le Cadre d'Accélération des OMD (CAO) pour fournir aux Etats membres de l'Organisation des Nations Unies un cadre méthodologique. Le CAO est une approche basée sur quatre points : (i) l'identification des interventions stratégiques nécessaires à l'accélération d'ici 2015 des cibles des OMD qui ne se situent pas sur la bonne trajectoire, (ii) l'analyse des goulots d'étranglements qui expliquent les retards dans la mise en œuvre efficace des interventions, (iii) la sélection de solutions d'accélération, (iv) l'établissement d'un plan d'actions et de suivi avec une définition précise des rôles des institutions et des partenaires dans la mise en œuvre. Le CAO vise ainsi, dans le cadre de diagnostics partagés, à identifier des

solutions pratiques, ciblées et de court terme pour accélérer la réalisation des OMD. A ce titre, le CAO ne remplace pas les processus actuels de préparation des politiques ; au contraire, il s'inscrit dans ces cadres en approfondissant l'analyse des problèmes et en aidant à identifier les actions nécessaires à leur résolution ainsi que les acteurs pouvant y contribuer.

Le Togo est l'un des quatre pays Africains sélectionnés pour préparer son CAO en prélude au Sommet de septembre 2010. A cet effet, le Gouvernement a mis en place un Comité de Pilotage Interministériel et a retenu comme axe de travail l'amélioration de la productivité agricole pour mieux lutter contre la pauvreté rurale. Il a aussi engagé un processus de consultation avec les Agences du Système des Nations Unies sur les modalités de préparation de ce Cadre. Après une collecte et une analyse préliminaire de la documentation disponible, un atelier a réuni le 7 et 8 juillet 2010 tous les acteurs nationaux et certains partenaires au développement pour identifier les interventions nécessaires à la réalisation de l'OMD 1 en milieu rural et analyser les goulots d'étranglement. Cette analyse, qui a été ensuite approfondie dans la semaine du 12 au 17 juillet 2010 avec l'appui de personnes ressources, a abouti à la priorisation de ces goulots et des solutions de court terme susceptibles de les lever. Enfin, cet exercice a été parachevé lors d'un atelier national de validation organisé le 6 août 2010. Il vise à consolider le Pacte signé en juillet 2009 dans le cadre du Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) entre le Gouvernement du Togo et ses partenaires, notamment les Chambres Régionales d'Agriculture, le Conseil National du Patronat, la Coordination des Organisations Syndicales et de la Société Civile, la Banque Mondiale (chef de file des partenaires), la CEDEAO et l'Union Africaine. A travers ce présent CAO, la consolidation du Pacte se fera pour le bénéfice des petits producteurs.

Le présent exercice s'inscrit donc dans le cadre du PNIASA. A cet effet, il spécifie certaines interventions ciblées sur les petits producteurs (ceux possédant une exploitation inférieure ou égale à un hectare) afin d'avoir un impact significatif en matière de réduction de la pauvreté. Son ambition est de déterminer pour ce groupe des solutions d'accélération susceptibles de tripler le rendement agricole de leurs exploitations, notamment dans le domaine de la production vivrière (céréales, tubercules, légumineuses) et animale (volailles, petits ruminants,

porcs).

Le présent CAO se focalise sur la cible 1.A de l'OMD 1 à travers l'amélioration de la productivité des petits producteurs agricoles. A ce titre, il ne traite pas d'aspects importants tels que l'accès aux marchés (pistes rurales, infrastructures de marché, norme et qualité...) qui sera pris en charge par d'autres instruments du PNIASA.

Le présent rapport est composé de cinq parties. La première passe en revue la situation des OMD au Togo, en particulier les aspects relatifs à la pauvreté rurale. La deuxième partie fait le point sur les interventions à retenir pour améliorer la productivité des petits producteurs agricoles. La troisième, qui analyse les goulots d'étranglement freinant la mise en œuvre efficace de ces interventions, est suivie de la quatrième partie présentant les solutions à court terme permettant de les lever. La dernière partie présente le plan d'actions ainsi que les modalités de sa mise en œuvre.

II. Rapide survol sur la situation des OMD au Togo

1. Contexte global de développement

Le Togo est situé sur le flanc horizontal de la côte ouest-africaine et couvre une superficie de 56.600 km². Le pays jouit de trois écosystèmes distincts (sablonneux mais bien couvert, climat de type soudanien et assez boisé, savanes) à partir du sud vers le nord avec des précipitations moyennes de 1.000 mm d'eau par an. Sa population, qui a un rythme de croissance naturelle de 2,4% par an, a été estimée à 5.6 millions d'habitants en 2008. Elle est composée de 51,3% de femmes et 48,7% d'hommes. Elle est très jeune et 43,3% des habitants ont moins de 15 ans. La densité de la population est élevée avec près de 100 habitants au kilomètre carré. L'espérance de vie à la naissance est actuellement estimée à 53,2 ans. La répartition de la population présente un visage fortement rural dans la mesure où seulement 30% de la population vit dans des centres urbains dont 15% à Lomé.

Le Togo avait enregistré dans les années 1960 et 1970 un processus de développement accéléré avec une croissance moyenne annuelle de 7%. Malgré le ralentissement de cette performance à 4% par an dans les années 1980 suite à une conjoncture internationale difficile, cette période avait vu l'Indicateur du Développement Humain (IDH) évoluer à la hausse en passant de 0,424 en 1975 à 0,498 en 1990. A partir de 1990, les troubles sociopolitiques ont entraîné la détérioration de la situation économique qui a été exacerbée par la réduction de l'Aide Publique au Développement (APD) dont le niveau par habitant a été divisé par cinq entre 1990 et 2005. La croissance économique n'avait ainsi crû en moyenne que de 1,1% par an durant cette période. Cette situation a fortement diminué les opportunités de création de richesse et d'emploi décent pour la population, notamment pour les jeunes.

Depuis 2006, le Gouvernement a lancé d'importantes réformes politiques et économiques qui ont permis de restaurer la confiance des acteurs de développement et d'amorcer un début de relance de la croissance économique (+2,7% entre 2005 et 2009) malgré un environnement international difficile.

2. Aperçu global des OMD au Togo

La longue crise sociopolitique a massifié la pauvreté qui touche actuellement près de 62% de la population. Elle est essentiellement rurale dans la où

mesure près de 74% des Togolais vivant dans le monde rural sont pauvres. En terme géographique, les zones les plus affectées et dont l'incidence de pauvreté est supérieure à la moyenne nationale concernent les régions des Savanes, Centrale, Kara et Maritime. Ces régions enregistrent respectivement une incidence de la pauvreté de 90,5%, 77,7%, 75,0% et 69,4%.

Concernant la sécurité alimentaire, bien que le Togo soit encore globalement autosuffisant sur le plan alimentaire, il convient de noter la baisse tendancielle des rations calorifiques depuis le milieu des années 1990. Par ailleurs, 20,5% des enfants de moins de 5 ans présentaient en 2008 une insuffisance pondérale.

Sur le plan de l'éducation primaire, le taux de scolarisation net (87% en 2008) est l'un des meilleurs de la sous région ouest africaine. Malgré ces indicateurs quantitatifs louables, la performance est caractérisée par un niveau de redoublement élevé (22% en 2008), un taux d'achèvement moyen (65% en 2008), un taux d'encadrement faible et des équipements scolaires insuffisants. La parité filles/garçons est sur une tendance satisfaisante au niveau du primaire (0,95 en 2008) ; elle est par contre de 0,65 dans le premier cycle du secondaire et de 0,31 dans le second cycle.

Concernant le genre, les femmes continuent à occuper très peu d'emplois dans le secteur moderne non agricole. Elles exercent plus leurs talents dans le secteur informel et agricole où elles excellent dans la production agricole, sa transformation et sa commercialisation. Elles sont faiblement représentées dans le processus de prise de décision (22% des Ministres, 11% des Parlementaires, 11,1% des Maires et 0,38% des Chefs de Cantons...).

En matière de santé, le niveau de la mortalité infantile (enfants moins de 1 an) et infanto-juvénile (enfants moins de 5 ans) est encore élevé car il est respectivement estimé à 77‰ et 123‰. Le taux de mortalité maternelle demeure très éloigné du seuil de 160 pour 100.000 naissances. La prévalence du VIH est passé de 6% en 1990 à 3,2% actuellement et la prise en charge des personnes malades s'est beaucoup améliorée car le nombre des malades bénéficiant d'un traitement antirétroviral est ainsi passé de 700 en 2002 à 16.710 en 2009. Des progrès ont été réalisés dans la lutte contre le paludisme qui demeure néanmoins la première cause de mortalité

² Le dernier recensement général de la population et de l'habitat au Togo date de 1981.

³ Cette proportion était 32% à la fin des années 1980.

dans les formations sanitaires.

Au niveau de l'environnement, il a été noté la poursuite de la dégradation des ressources en raison notamment de la forte pression des populations dont la vie quotidienne en dépend. En ce qui concerne l'accès à l'eau potable, le niveau est encore faible avec un taux de desserte de 37% malgré les ressources abondantes en eau. En effet, la proportion d'eau prélevée pour la satisfaction totale des besoins passera ainsi de 0,81% en 2002 à environ 2% en 2015. La proportion de la population ayant accès à un système d'assainissement amélioré (système adéquat d'évacuation des excréta) s'est sensiblement dégradée entre 1990 et 2006. Elle est en effet passée de 37% en 1990 à 31,7% en 2006.

C'est dans ce contexte difficile que le Togo est touché depuis 2007 par les crises mondiales (alimentaires, énergétiques, financières et économiques) et les effets du changement climatique.

Concernant l'impact des crises mondiales, le pays a pu démontrer une certaine capacité de résilience en menant notamment des politiques contra-cycliques (investissements publics, relance de la production vivrière) qui ont permis d'atténuer pour l'instant les effets les plus négatifs de la récession économique mondiale.

Par contre le changement climatique commence à poser des défis à court/moyen/long terme. En effet, le Togo est confronté à de nombreux défis environnementaux qui se manifestent ces dernières

années à travers notamment, la hausse des températures et la variabilité des précipitations. C'est ainsi qu'il a été noté une augmentation de la température entre 0,5°C et 1,1°C entre les années 1960 et les années 2000. Par ailleurs, on assiste à une certaine perturbation de la couverture de la pluie dans le temps, dans l'espace, et en quantité. Ces phénomènes ont des conséquences négatives sur l'agriculture. Les impacts immédiats de ces changements ont principalement porté sur les inondations de 2007 et 2008. Ces conséquences avaient occasionné la destruction des cultures vivrières (1.500 hectares dans l'Oti). Elles avaient aussi causé d'énormes dégâts aux infrastructures routières qui avaient fortement perturbé l'acheminement de la production agricole vers la ville de Lomé. Concernant les impacts à moyen/long terme de ces phénomènes, les différentes études disponibles sur le Togo montrent que le secteur agricole est largement influencé par les changements climatiques. Ceci est d'autant plus vrai que les écarts positifs de températures pourraient expliquer la dégradation des terres et la baisse des rendements agricoles. La prise en charge de ces défis à moyen/long terme nécessite des mesures urgentes d'adaptation.

Dans ce cadre, la plupart des OMD deviennent de plus en plus hors de portée d'ici 2015. Selon les conclusions du rapport de suivi des OMD de 2010, seuls les objectifs portant sur l'éducation universelle et la lutte contre le VIH/Sida semblent atteignables si les efforts sont maintenus.

Probabilité d'atteinte des OMD au Togo

Objectifs	Situation 2003	Situation 2008	Situation 2010
1. Eradication de l'extrême pauvreté et de la faim	Improbable	Improbable	Improbable
2. Education primaire pour tous	Probable	Probable	Probable
3. Egalité des sexes et autonomisation des femmes	Improbable	Improbable	Improbable
4. Réduction de la mortalité infantile	Improbable	Improbable	Improbable
5. Amélioration de la santé maternelle	Probable	Improbable	Improbable
6. Combattre le VIH/SIDA, la malaria et d'autres maladies	Probable	Probable	Probable
7. Protection de l'environnement	Improbable	Improbable	Improbable
8. Promouvoir un partenariat global pour le développement	Improbable	Improbable	Improbable

⁴ Il a été ainsi constaté l'abandon du second cycle de production dans les régions Maritime et des Plateaux.

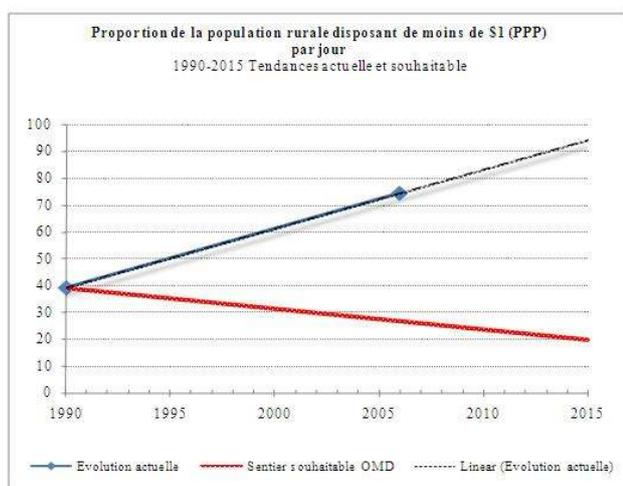
Situation des objectifs et cibles des indicateurs des OMD au Togo

Objectifs	Cibles retenues	Indicateurs retenus au Togo	1990	2006	2008	Cible OMD en 2015	
1. Eliminer l'extrême pauvreté et la faim	1. Réduire de 50%, entre 1990 et 2015, la proportion de la population togolaise vivant en dessous du seuil de pauvreté en faisant passer l'indice de pauvreté à 15% d'ici 2015	Indice de la pauvreté monétaire	32,2%	61,7%		30,9%	
	2. D'ici à 2015, réduire de 50% entre 1990 et 2015, le nombre de personnes souffrant de malnutrition	Proportion d'enfants souffrant d'une insuffisance pondérale	25%	26%	20,5%	12,3%	
2. Assurer une éducation primaire pour tous	2. D'ici à 2015, réduire de 50% entre 1990 et 2015, le nombre de personnes souffrant de malnutrition	Taux nets de scolarisation au primaire	67%	74,6%	87%	100%	
		Taux d'achèvement au primaire	-	66,1%	64,7%	100%	
		Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans	63,3%	76,4%	61,7%	100%	
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	4. Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	Indice de parité fille-garçon dans le primaire	0,65	0,92	0,95	1	
		Indice de parité fille-garçon dans le secondaire	0,41	0,80		1	
		Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes	0,60	0,68		1	
		Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole		23,9%		50%	
		Proportion de sièges occupés par des femmes à l'assemblée nationale	4 %	7,4%	7,4	50%	
4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	5. Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans	Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans (pour mille naissances vivantes)	158‰	123‰		51‰	
		Taux de mortalité infantile	80%	77‰		29‰	
		Taux de couverture vaccinale contre la rougeole	64,6%	61%		100%	
5. Améliorer la santé maternelle	6. Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015 le taux de mortalité maternelle	Nombre des décès maternels sur 100.000 naissances vivantes	478‰	478‰		142,5‰	
		Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	49%	62,9%		82,75%	
6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies	7. D'ici 2015, arrêter la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance actuelle	Taux de prévalence du VIH parmi la population sexuellement active (15-49 ans)	6,0%	3,22 ⁰⁰⁸		Inf. 2%	
		Taux d'utilisation de la contraception	NA	78,1%		100%	
		Ratio de fréquentation comparative orphelins/non orpheline	NA	0,9		1	
	8. D'ici 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres maladies et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	Traitement préventif intermittent du paludisme chez les femmes enceintes	NA	18,1%		100%	
		Enfants de moins de cinq ans dormant sous une moustiquaire imprégnée	NA	37,5%		100%	
		Enfants de moins de cinq ans ayant bénéficié de traitement antipaludéen	NA	35,5%		100%	
7. Assurer un environnement durable	9. Intégrer les principes de développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	Part des superficies des écosystèmes protégés	12,6%	7%		10%	
		10. Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à l'eau potable	Proportion de la population qui utilise une source d'eau potable	55%	57,1%		75%
		11. Réussir d'ici 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	Proportion de la population disposant d'installations sanitaires améliorées	37%	31,7%		50%
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	12. Faire en sorte que les nouvelles technologies de l'information et de la communication soient à la disposition de tous.	Nombre de lignes téléphoniques (fixe et mobile) pour 1000 habitants		48‰ ²⁰⁰³		100‰	
		Utilisateurs d'Internet (pour 1000 habitants)		37‰ ²⁰⁰⁵		100‰	

3. Evaluation de la probabilité de l'atteinte de l'OMD 1 dans le secteur rural

La longue crise sociopolitique que le Togo a traversée entre 1990 et 2005 a vu son potentiel de croissance se rétrécir fortement. Il a en effet passé au cours des deux dernières décennies, de plus 7% dans les années 1960-1970 à 4% dans les années 1980 avant de tomber à 1,1% entre 1990 et 2005. Un début de relance est en vue depuis 2006 avec une croissance moyenne annuelle de 2,7% qui s'avère encore largement inférieure au niveau requis. Cette situation a eu comme principales conséquences : (i) une forte baisse des revenus, (ii) un amenuisement des moyens d'intervention des pouvoirs publics caractérisé par la chute des investissements publics (2,8% du PIB en 2005 contre 6,6% en 1990) notamment dans les secteurs de l'agriculture, de l'éducation, de la santé et des infrastructures, (iii) une massification de la pauvreté dont la prévalence a presque doublé entre 1990 et 2005.

Selon les simulations faites en 2006, il aurait fallu que le Togo réalise un taux de croissance économique réelle annuelle d'au moins 6% par an entre 2006 et 2015 et réduise les inégalités de répartition avant de pouvoir diminuer de moitié en 2015 la proportion de la population dont le revenu était inférieur à un dollar par jour en 2006 (61,7%). Ce qui donne déjà une idée de l'ampleur des efforts, surtout si on prend comme référence l'année 1990 où la prévalence à la pauvreté n'était que de 32%. Cette situation est encore plus difficile dans le monde rural où la crise a fait passer le niveau de pauvreté monétaire de 39% en 1990 à 74%



en 2006.

En outre, les conclusions du rapport de suivi des OMD

de 2010 ont montré qu'il existe une forte corrélation entre la répartition spatiale de la pauvreté monétaire et les difficultés enregistrées dans les domaines de la nutrition, de l'éducation et de la santé.

Pour sortir de cette situation et replacer le processus de développement national dans un cercle vertueux, il est important de relancer la croissance de manière durable d'une part, et mobiliser les ressources internes pour réinvestir dans les secteurs sociaux, l'agriculture et les infrastructures d'autre part. Il faut aussi veiller à ce que cette croissance soit réductrice de pauvreté, ce qui est loin d'être garanti si ce souci n'est pas pris en compte dans l'élaboration des stratégies. La pauvreté au Togo étant massivement rurale, la croissance doit porter avant tout sur le monde rural en vue de contribuer à sa transformation et à l'augmentation du revenu des pauvres. C'est une condition nécessaire pour un meilleur accès aux infrastructures économiques et sociales (éducation, santé, eau potable...) dont la mise en place résultera des actions combinées des pouvoirs publics, du secteur privé et des communautés elles-mêmes. L'accroissement des revenus ruraux peut se faire soit par le changement de la distribution des revenus soit par une accélération de la croissance. Dans le cas du Togo, ces deux approches doivent être combinées compte tenu de l'ampleur de la pauvreté et de la faiblesse de la croissance au cours de ces dernières années.

Les petits producteurs exploitent des champs de petite taille (généralement inférieure ou égale à un hectare) avec un faible niveau technique. Leurs activités sont fortement orientées vers la minimisation des risques, justifiant l'option de l'intensification graduelle de l'agriculture dans les petites exploitations pour relever le défi de sa modernisation et de l'amélioration de la compétitivité. Ces petits producteurs peuvent améliorer leur productivité si les technologies disponibles sont exploitées.

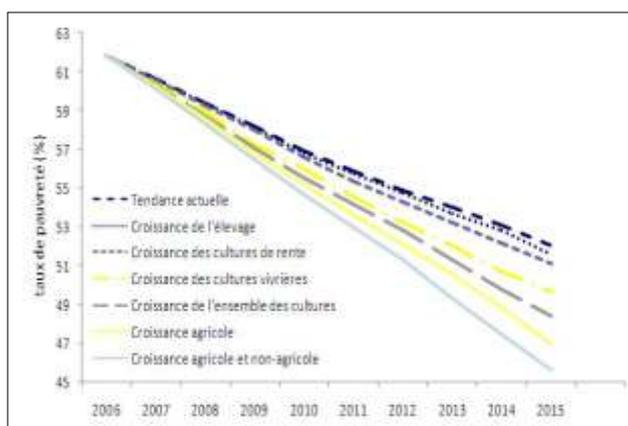
Une étude réalisée en 2009 par l'IFPRI (International Food Policy Research Institute) a montré que la réduction de moitié des pauvres ruraux nécessiterait une croissance annuelle de 9,6% du secteur agricole d'ici 2015. Ce qui constitue un défi important à relever.

Mais des progrès significatifs peuvent être rapidement réalisés si des actions décisives sont rapidement prises.

En effet, selon les conclusions de l'étude d'IFPRI, une croissance annuelle additionnelle et soutenue de 1% de la production agricole vivrière d'ici 2015 permettrait de réduire la pauvreté au niveau national de 4,6% avec une incidence plus forte dans le monde rural. Ces conclusions attestent que l'agriculture vivrière demeure la principale source de croissance réductrice de la pauvreté aussi bien au niveau national que rural pour la décennie à venir.

Ces résultats sont conformes à l'assertion qui veut que l'augmentation de la productivité agricole soit la fondation de la prospérité économique et du développement social. Cette assertion, qui est d'autant plus vraie pour les pays Africains, sera le socle du présent Cadre d'Accélération des OMD (CAO). Ce sont les principales raisons qui ont milité pour le choix de la cible 1.A de l'OMD 1 pour le présent CAO.

Incidence de la pauvreté en 2015 sous des stratégies de croissance alternatives (en %) – Etude IFPRI



4. Implication probable de l'amélioration de la productivité agricole sur les autres OMD

Près de 80% des individus considérés comme pauvres vivent dans le monde rural. Une proportion importante de ces pauvres vivant dans le monde rural vivent dans des ménages dirigés par des petits producteurs qui représentent un tiers des exploitants agricoles. La grande majorité d'entre eux est coincée dans une trappe à pauvreté en développant une agriculture faiblement monétarisée tournée vers la minimisation des risques et l'autoconsommation.

La principale conséquence de cette situation est leur faible productivité et leur incapacité de profiter des opportunités du marché (national ou international) pour augmenter leur revenu et pouvoir accéder à un certain nombre de services susceptibles d'améliorer leurs conditions de vie.

Cette faible productivité et ses conséquences en termes de génération de revenus sont les principales causes qui freinent la réalisation de progrès vers les OMD, notamment en matière :

- De nutrition (OMD 1) dans les zones rurales les plus pauvres, notamment dans le Nord du pays ;
- D'emploi en milieu urbain avec un fort exode rural (OMD 1) alors que l'accroissement de la productivité agricole est une source potentielle de création d'emplois (agricoles et non agricoles) dans le monde rural pour les jeunes ruraux et les jeunes urbains éduqués intéressés par le retour vers la terre ;
- D'accès aux services éducatifs (OMD 2) et aux services de la santé de l'enfant et de la mère (OMD 4 et 5) compte tenu de la faiblesse des revenus ;
- De déforestation et d'habitat salubre (OMD 7) car la faiblesse des revenus ne permet pas de s'offrir les services énergétiques alternatifs et de disposer de logements décentes ;
- De prise en charge des coûts d'exploitation des infrastructures d'hydraulique villageoises (OMD 7).

Dans le secteur agricole, on dénombre 53,5% de femmes contre 46,5% d'hommes. Les femmes sont quasiment présentes dans tous le processus de production (production, transformation et commercialisation). Malgré leur importante contribution, elles ont un accès limité aux ressources productives (terre, intrants...) et aux instances de décision, en raison notamment de leur niveau élevé d'analphabétisme. Cette situation fait qu'elles ne gagnent que 10% du revenu monétaire tiré du fruit de leur labeur et sont les premières victimes de cette pauvreté. L'amélioration de la productivité agricole, associée à des dispositifs de réduction de la pénibilité du travail, est un outil puissant pour l'autonomisation de la femme, la scolarisation de la jeune fille et l'amélioration de la nutrition des enfants.

De façon globale, il ressort que sans efforts soutenus, l'atteinte de l'OMD 1, en particulier la cible 1A, ne pourra pas être réalisée au Togo au niveau du monde rural. Ce qui va handicaper la réalisation des autres OMD car la disponibilité des infrastructures sociales (éducation, santé, eau potable...) et leur utilisation nécessitent que les populations disposent des revenus pour faciliter l'accès.

L'augmentation de la probabilité de réduire fortement la pauvreté rurale d'ici 2015 nécessite ainsi davantage d'efforts pour tirer meilleure partie des potentialités du

⁵ L'augmentation de la productivité de petits producteurs permet de dégager des surplus pour la commercialisation. Cet accès accru aux marchés facilite le développement d'une économie locale et l'émergence en milieu rural de services non agricoles qui sont des sources de création d'emplois.

secteur agricole, notamment les exploitations des petits producteurs. A cet effet, il est s'avère urgent de mettre en place les actions susceptibles de sortir la frange importante de petits producteurs de la trappe à pauvreté et d'accroître leur contribution au

développement de l'agriculture. Cela passera par la mise en œuvre de solutions appropriées pour lever les goulots d'étranglement qui freinent la réalisation de leurs potentiels.

III. Interventions stratégiques

1. Cadre stratégique du développement rural

Le secteur rural constitue le moteur de l'économie Togolaise avec une contribution de près de 40% au PIB. Elle est dominée par la production agricole qui représente 70% du PIB du secteur rural. Au niveau de ce secteur agricole, la production vivrière représentait près de 90% de la valeur ajoutée du secteur en 2009 contre 85% en 1990. Par ailleurs, près de 70% de la population active exerce dans le secteur agricole dans lequel le Togo dispose d'importantes potentialités. En effet, seulement 45% des 3,4 millions d'hectares cultivables est actuellement cultivé.

La crise sociopolitique que le pays a traversée au cours des années passées a profondément affecté la performance du secteur qui est actuellement caractérisée par une croissance agricole moyenne de la production de 2,6% entre 1991 et 2005 malgré une hausse des superficies cultivées de 3,4% durant la

même période, ce qui correspond à une baisse des rendements. Cette faible croissance n'a pas été cependant uniforme dans la mesure où la hausse a été en moyenne de 4,8% entre 1985 et 1996 et de 1,2% entre 1996 et 2005. Entre 2005 et 2008, la croissance agricole a été de 3,9% dont 4,8% pour la production vivrière. Au cours de la période précitée, le bilan céréalier a été déficitaire avec un taux de couverture par la production nationale compris entre 87% et 97%. Les cultures de rente se sont effondrées avec une chute de la production de cacao, de café et de coton de respectivement 67%, 57% et 70% entre 1991 et 2005. Cette faible productivité des exploitations a eu comme principale conséquence une montée de la pauvreté dans le monde rural. La grande majorité de ces pauvres est constitué de petits producteurs disposant d'une superficie cultivable d'au plus un hectare. Le tableau ci-dessous présente un croisement entre le profil de la pauvreté et les potentialités agricoles de chaque région.

Profil rural de la pauvreté et des spéculations agricoles

Régions	Population en 2008	Population rurale en 2008	Population et pauvreté rurale	Cultures principales
Zone Littorale / Maritime	2.511.500	853.910	21% de la population totale ; Forte densité de population ; Pauvreté marquée (71%)	Mais, manioc, coton, palmier à huile, élevage périurbain (volaille, porcins), maraichage
Plateau ouest forestier	1.258.200	1.019.142	23% de la population totale (y compris la région du Plateau est) Densité moyenne ; Pauvreté modérée (61%)	Agriculture diversifiée : café, cacao, palmier à huile au sud Est (Kpalimé), mais, manioc, igname, riz de bas-fond, fruits, petits ruminants, volaille traditionnelle...
Plateau est			Densité de population faible ; Pauvreté marquée (61%)	Coton, mais, niébé, arachide, riz de bas-fond, bovins, petits ruminants, volaille traditionnelle...
Centrale	509.300	341.231	10% de la population totale ; Densité faible ; Pauvreté marquée (85%)	Coton, mais, sorgho, mil, riz, manioc, igname, niébé, arachide, soja, bovins, petits ruminants, volaille traditionnelle
Kara	689.000	482.300	Forte densité de la population Pauvreté marquée (80%)	Coton, mais, sorgho, igname, tomate, riz, niébé, soja, arachide, manioc, mil, bovins, ovins, caprins, volaille traditionnelle, abeille, ...
Savane	628.000	533.800	13% de la population totale ; Forte densité de population ; Très forte pauvreté (92%)	Coton, sorgho, mil, riz, igname, arachide, niébé, bovins, petits ruminants, volaille traditionnelle

Pour relever ces défis le Gouvernement a préparé sa Stratégie Nationale de Développement basée sur les OMD (SND/OMD) qu'il a adoptée en 2007. Pour l'opérationnaliser, il a adopté en juin 2009 son Document Complet de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP Complet) en tenant compte des leçons apprises de la mise en œuvre du DSRP Intérimaire. Ce DSRP Complet, qui trace le cadre général de l'action publique pour la période 2009-2011, est bâti autour de quatre piliers stratégiques qui visent à : (i) renforcer la gouvernance politique,

administrative et économique ; (ii) consolider les bases d'une croissance forte et durable en s'appuyant notamment sur les potentialités du secteur rural ; (iii) développer le capital humain ; (iv) réduire les déséquilibres régionaux et promouvoir le développement local.

En ce qui concerne le monde rural où vivent la plupart des pauvres, la SND/OMD s'était fixée comme ambition d'ici 2015 : (i) d'améliorer la productivité agricole et les disponibilités alimentaires ;

² Le dernier recensement général de la population et de l'habitat au Togo date de 1981.

³ Cette proportion était 32% à la fin des années 1980.

(ii) d'améliorer le niveau d'accès des groupes vulnérables aux aliments de qualité et promouvoir les activités génératrices de revenus ; (iii) d'améliorer le niveau nutritionnel de la population vulnérable ; et (iv) de sensibiliser la population sur l'impact d'une bonne alimentation, sur son état de santé. Le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) qui en dérive s'est ainsi fixé comme objectif « d'accroître le revenu des exploitations agricoles et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des ruraux dans des conditions de développement durable et avec une attention particulière sur les populations les plus pauvres et les plus vulnérables ». Pour atteindre cet objectif, des axes prioritaires ont été définis et portent sur :

- L'intensification et le développement durable des systèmes de production agricole de manière à accroître le revenu des exploitants agricoles et améliorer les conditions de vie des ruraux ;
- La promotion des filières de diversification et le développement de l'agrobusiness ;
- La structuration du monde rural et la professionnalisation des producteurs agricoles ;
- Le renforcement des capacités institutionnelles des services (publics et privés) ;
- La promotion du droit à l'alimentation et de la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le PNIASA constitue désormais le cadre de référence pour toute intervention dans le secteur agricole. Il s'inscrit dans l'agenda du Programme Détaillé de Développement Agricole en Afrique (PDDAA) et ambitionne de faciliter la réalisation d'une croissance d'au moins 6% pour le secteur. Les effets induits de cette croissance amélioreront les revenus des populations et la balance commerciale d'une part, et renforceront la sécurité alimentaire d'autre part. Il est structuré en cinq sous-programmes : (i) la promotion des filières végétales ; (ii) la promotion des filières animales ; (iii) la promotion des filières halieutiques ; (iv) la recherche et le conseil agricoles ; (v) le renforcement institutionnel et la coordination sectorielle.

2. Sélection des interventions susceptibles d'accélérer la réalisation de la cible 1.A de l'OMD 1 en milieu rural

Le présent Cadre d'Accélération des OMD (CAO) du Togo, sur la base des principes directeurs du PNIASA, s'est fixé comme objectif d'améliorer la productivité agricole des petits producteurs (ceux possédant une exploitation d'au plus un hectare) afin d'avoir un impact significatif en matière de réduction de la pauvreté (Cible 1.A de l'OMD 1). Au-delà des préoccupations de sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'augmentation de la productivité des petits producteurs est un levier important pour augmenter le potentiel de croissance du Togo en l'amenant aux alentours de 6%. C'est une condition nécessaire pour renverser les tendances actuelles en matière de pauvreté et faire des progrès significatifs vers les OMD d'ici 2015.

Le CAO veillera ainsi à ce que les interventions du PNIASA bénéficiant aux petits producteurs soient portées à l'échelle d'ici 2015 afin qu'ils puissent tripler leur rendement agricole, notamment pour la production vivrière, et par conséquent accélérer les progrès vers la réalisation de l'OMD 1.

Les analyses menées sur la base des expériences des différents pays ont permis de dresser un catalogue des interventions de base permettant de réaliser l'OMD 1 en milieu rural. Une liste exhaustive de ces interventions est présentée ci-dessous.

Interventions générales pour l'OMD 1

- Investissement dans la fertilité des sols : conservation des sols, utilisation des engrais chimiques et organiques... ;
- Extension de services : appropriation des connaissances en gestion des sols, de l'eau à petite échelle, des meilleures pratiques culturales ;
- Gestion de l'eau à petite échelle : irrigation, retenues d'eau, gestion des bas fonds... ;
- Utilisation des intrants améliorés : semences locales améliorées, produits agricoles améliorés, races améliorées de bétail et de poissons, aide alimentaire en période de soudure (suivant le modèle « produits vivriers pour protection de semences ») ;
- Diversification culturale : élevage, agriculture de contresaison, activités non agricoles génératrices de revenus ;
- Recherche agricole : accroissement des investissements dans les systèmes nationaux de recherche agricole ;
- Interventions spéciales destinées aux productrices agricoles : recrutement et formation de femmes conseillères agricoles, fourniture d'intrants (semences, engrais) ciblés pour atteindre les femmes ; promotion du droit des femmes à la propriété foncière, à l'eau..., accès à l'information sur l'agriculture, nutrition... ;
- Infrastructures de stockage et de transformation agricole : construction d'infrastructures de stockage pour réduire les pertes post-récoltes, de marchés, formation et fourniture d'équipements pour encourager les industries de transformation agricole de petite taille dans des zones rurales, développement de compétences, appui au commerce d'intrants en milieu rural, facilitation de l'accès à l'information sur les marchés ;
- Appui à la mise en place des réseaux de distribution des services agricoles et non agricoles en milieu rural : vente d'engrais, de semences, des équipements de gestion de l'eau, maintenances des infrastructures et des équipements agricoles, formation... ;
- Appui à la formulation de politiques de développement agricole : Révolution Verte, stratégies nationales de sécurité alimentaire, emplois contre nourriture ;
- Accès au crédit ;
- Formation professionnelle et technique pour le secteur agricole ;
- Appui aux groupements de producteurs agricoles : soutien aux associations de producteurs des ouvriers agricoles pour mieux négocier les prix des intrants et de la production, utilisation de la téléphonie cellulaire ou l'internet (sur le modèle des « biovillages ») pour une meilleure information sur les marchés ;
- Utilisation des services énergétiques : énergie thermique, hydro-électricité, plateformes multifonctionnelles, énergie solaire, éolienne, hydraulique, biomasse, groupes électrogènes, fourneaux améliorés, renforcement des systèmes de production et distribution de carburants modernes (gaz liquide, éthanol...) y compris les récipients sécurisés.
- Accès à la terre et aux ressources naturelles : droits de propriété, droits d'accès ;
- Promotion pour le développement des industries agro-alimentaires et de services non agricoles : politiques fiscales, mise en place des infrastructures... ;
- Promotion de zones franches d'exportation : infrastructures, code des investissements ;
- Mise en place de filets de protection sociale ;
- Lutte contre la malnutrition : réduction des carences en vitamine A, en fer, en zinc, et en iode ; attention particulière aux besoins nutritionnels des personnes vivant avec le VIH/SIDA... ;
- Programme de nutrition pour les enfants scolarisés : cantines scolaires avec des repas équilibrés à partir d'aliments produits localement ;
- Promotion de l'agriculture urbaine : cultures maraîchères ;
- Lutte contre la malnutrition des enfants en bas âge, des femmes enceintes et des femmes allaitantes : allaitement maternel exclusif pendant les six premiers mois, ajout d'une alimentation complémentaire à l'allaitement maternel pour les bébés de 7 à 24 mois, programme de nutrition avec la fourniture des calories, protéines, et micronutriments ; accès universel à des services de santé de la reproduction pour espacer les naissances et éviter les déficits alimentaires cumulatifs ;
- Lutte contre la malnutrition des enfants sous alimentés de moins de cinq ans : fourniture d'aliments enrichis et renforcés, avec des rations à emporter ;
- Aide alimentaire d'urgence : renforcement de systèmes de système d'alerte précoce ;
- Réponses à des situations de crises ou catastrophes naturelles : fournitures d'aide alimentaire aux zones frappées par la sécheresse, les inondations, les tremblements de terre et les guerres civiles...

Dans le cas du Togo, les interventions sélectionnées pour l'amélioration de la productivité et la production agricoles ont trait à : (i) l'accès à une terre productive et à des intrants de qualité (engrais, semences, géniteurs, produits vétérinaires...), (ii) la maîtrise de l'eau, (iii) l'adaptation de la recherche agricole et de la vulgarisation des pratiques culturales améliorées au changement climatique, (iv) le stockage, la conservation, la transformation des produits agricoles, (v) la diversification culturelle avec l'intégration de l'élevage aux cultures pour une agriculture durable. Ces interventions génériques ont été adaptées aux besoins spécifiques des petits producteurs Togolais. Cette adaptation a permis de retenir la liste finale ci-dessous :

- L'amélioration de l'accès des petits producteurs aux engrais ;
- L'amélioration de l'accès des petits producteurs

aux semences améliorées des cultures vivrières, notamment le maïs, le manioc et le riz ;

- L'amélioration de la maîtrise et de la gestion de l'eau à petite échelle pour la production ;
- L'adaptation des programmes d'appui conseil aux besoins des petits producteurs, notamment les femmes ;
- La mise en place des infrastructures de stockage et de petite transformation ;
- L'amélioration de l'accès des petits producteurs aux géniteurs améliorés (volailles et petits ruminants).

Ces interventions reflètent les priorités du PNIASA en direction des petits producteurs pour la période 2010-2015. Certaines d'entre elles sont actuellement mises en œuvre et ont eu un impact réel. Elles sont cependant confrontées à des obstacles qui freinent leur passage à l'échelle.

Alignement des interventions retenues du CAO sur le PNIASA

Axes du PNIASA	Sous-programmes du PNIASA	Sous-programmes du PNIASA
Cibles	Tous les acteurs impliqués dans le développement rural	Petits producteurs (PP) agricoles possédant une exploitation d'au plus un hectare
	Tous les acteurs impliqués dans le développement rural	Petits producteurs (PP) agricoles possédant une exploitation d'au plus un hectare
	Infrastructures rurales	Gestion de l'eau à petite échelle Amélioration des infrastructures de stockage
	Développement des filières vivrières	Accès aux engrais à partir d'un mécanisme de financement durable
	Développement des filières d'exportation	
	Développement des filières d'élevage traditionnel	Accès aux géniteurs améliorés, amélioration de la prophylaxie et de la gestion des troupeaux
	Promotion des petites et moyennes entreprises d'élevage	
	Tous les acteurs impliqués dans le développement rural	Petits producteurs (PP) agricoles possédant une exploitation d'au plus un hectare
	Intensification de la production piscicole	
	Appui à la pêche continentale et maritime	
Recherche et conseil agricoles	Développement de technologies améliorées	Développement de semences de base d'adaptation aux changements climatiques
	Diffusion des techniques améliorées	Adaptation des programmes d'appui conseil aux besoins des PP, en particulier des femmes
	Gestion des systèmes de recherche et de vulgarisation	
Renforcement institutionnel et coordination sectorielle	Amélioration de l'environnement institutionnel	
	Renforcement des capacités de gestion et de coordination	Renforcement des capacités d'intervention d'appui conseil
	Gouvernance du droit à l'alimentation	Aide alimentaire aux ménages vulnérables constituée de produits vivriers locaux « produits vivriers pour protection de semences »

En ce qui concerne la fertilité des sols, on note cependant, bien que la disponibilité en terres ne se pose pas pour l'instant à l'échelle nationale, un fort accroissement de la pression foncière dans certaines zones rurales à très forte activité agricole, notamment dans l'Est de la région Maritime, l'Est de la région de la Kara et le Nord-ouest de la région des Savanes. La situation est caractérisée par un paysage agricole composé de petites exploitations morcelées dont la taille moyenne des exploitations vivrières est inférieure à deux hectares. Les exploitations supérieures à 10 hectares représentent moins de 5% du total ; celles inférieures ou égales à un hectare représentaient 31% en 2005. La taille des exploitations est la plus faible dans la région Maritime (1,3 hectares), et la plus élevée dans la région des Savanes (3,4 hectares). Ce phénomène favorise la réduction des durées de jachère (voire leur disparition) et aggrave ainsi la sensibilité des sols à l'érosion et au ruissellement. La principale conséquence est la baisse de la fertilité des sols et des rendements.

La situation est aussi caractérisée par un faible niveau d'application des engrais (7 kg/hectare/an en moyenne). En outre, il convient de noter que seulement 16% des parcelles reçoivent actuellement de l'engrais (12% en engrais chimique, 3% en plantes fertilisantes et 1% en fumier). Les analyses de la FAO montrent cependant que la réalisation d'un taux de croissance de 6% par an fixé par le Programme Détaillé de Développement Agricole en Afrique (PDDAA) requiert que le taux moyen d'application des engrais passe rapidement à 23 kg/hectare/an en moyenne.

Depuis 2008, des progrès significatifs ont été enregistrés avec (i) un stock d'engrais qui a été triplé (30.000 tonnes contre 11.000 auparavant), (ii) la création d'une Centrale d'Approvisionnement et de Gestion des Intrants Agricoles (CAGIA), (iii) l'augmentation du nombre de magasins (de 55 magasins en 2008 à 108 en 2009 sur toute l'étendue du territoire), (iv) l'organisation des fournisseurs d'intrants en associations (v) la baisse du prix d'achat des engrais chimiques. Par ailleurs, l'approche de gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS) a été déjà expérimentée en 2004 avec l'appui de la FAO dans quelques zones des régions Maritime, Centrale et des Savanes. Elle a permis, à travers le développement du modèle Champ Ecole des Agriculteurs (CEA), d'obtenir des accroissements de rendement de 67% (pour le maïs) et de 81% (pour le sorgho). Son passage à l'échelle n'a pas été cependant encore réalisé.

Ces difficultés en matière de fertilité des sols sont accentuées par la faible utilisation de semences améliorées. En effet, moins de 3% des superficies des cultures vivrières sont actuellement emblavées avec des semences sélectionnées.

Depuis 2008, des efforts sont en cours de réalisation avec notamment : (i) la création d'une Direction des Semences, (ii) la réhabilitation en cours de la Ferme Semencière de Sotouboua (FSS), (iii) la mise en place de projets de soutien à la production de semences, (iv) la promotion de l'organisation des professionnelles de semences, (v) l'approvisionnement en semences de base aux paysans multiplicateurs de semences commerciales. Par ailleurs, pour la bonne gestion de la distribution des semences, des Comités régionaux (5), préfectoraux (31) et locaux (104) ont été mis en place, et 50 nouveaux gestionnaires recrutés, (vi) l'appui à la mise en place d'un Réseau national des producteurs de semences certifiées. Enfin, quelques opérations de fourniture gratuite de semences à des ménages vulnérables ont été effectuées, mais elles n'ont touchés que moins de 1% de ceux qui en ont besoin. Ces opérations ont permis lors de la dernière campagne agricole d'accroître significativement l'accès aux semences améliorées ; elles expliquent ainsi une partie de l'accroissement des rendements. Il convient cependant de noter que l'accès des petits producteurs à ces intrants est encore très limité.

La question de la maîtrise de l'eau demeure une contrainte majeure à l'amélioration de la productivité agricole. Il a été constaté que sur un potentiel de 185 000 hectares aménageable, seuls 29.000 hectares étaient aménagés, équipés et mis en valeur. Les grands périmètres d'irrigation mis en place depuis les années 1970 et 1980 sont en délabrement ; cette situation est la conséquence de l'impact de la longue crise sociopolitique sur les finances publiques et la longue suspension de la coopération au développement.

Par ailleurs, les cultures tributaires de la pluviosité sont aujourd'hui très perturbées à cause des effets du changement climatique (retard des pluies et poches de sécheresse). D'où l'importance de repenser la maîtrise de l'eau, notamment celle à petite échelle, pour améliorer la productivité agricole. Les potentialités du Togo en matière des bas-fonds (très largement sous-exploités, moins coûteux et plus facile à mettre en valeur) ou d'irrigation en aval de retenues d'eau déjà existantes sont très largement sous-exploitées, faute d'aménagement et d'appui à la mise en valeur.

Les terres ayant une aptitude à l'irrigation sont estimées à 86.000 hectares tandis que la superficie des bas-fonds exploitables est estimée à 185.000 hectares dont seulement 29.000 hectares sont mis en valeur.

L'extension des services d'appui-conseil est limitée actuellement par les difficultés que connaît l'Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT), la faible capacité des ONG locales qui interviennent dans le secteur agricole et la faible organisation des producteurs, notamment des petits producteurs. L'effectif total des agents de l'ICAT n'était plus que de 600 en 2009 alors qu'il s'élevait à 915 en 1998. Cette baisse de l'effectif a une conséquence sur ses interventions. Ses ressources humaines sont caractérisées par la sous représentation des femmes parmi les agents de vulgarisation. L'institut rencontre aussi d'énormes difficultés pour (i) assurer la mobilité des conseillers agricoles et des techniciens spécialisés ; (ii) doter le système de vulgarisation en équipements et en ressources nécessaires pour la formation et l'information des agents et des producteurs (iii) couvrir de façon adéquate les besoins en conseils des PP, notamment les besoins spécifiques des petites productrices. C'est ainsi que le nombre de groupements encadrés a chuté de 7.000 en 1998, à 3.500 en 2009. Ces interventions ne couvrent ainsi

L'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA) se préoccupe de l'amélioration des variétés et participe à des programmes de défense des cultures, à l'emploi efficace des engrais et des systèmes de production. C'est ainsi que des avancées ont été notées ; elles portent sur : (i) le développement des variétés améliorées très performantes pour les principales cultures ; (ii) la production de semences de base des céréales et légumineuses à graines ; (iii) l'installation de parcs à bois de manioc en vue de la multiplication rapide des boutures ; (iv) la mise au point d'une technique de multiplication rapide des semences d'igname par mini fragmentation et (vi) le développement de nombreuses technologies et connaissances en matière de production agricole et de gestion intégrée de la fertilité des sols.

Le tableau montre que les rendements et production en milieu paysan sont largement inférieurs à ceux obtenus en station de recherche. Pour rapprocher ces deux indicateurs, un effort important doit être fait pour renforcer les services d'appui conseil dans le cadre notamment des CEA.

Les taux de perte post-récolte sont particulièrement importants (entre 25 à 60% de la production) et réduisent de ce fait les disponibilités pour l'auto-consommation et la commercialisation. Les produits

Comparaison des rendements et production en milieu paysan et en station

Produits	Produits		Station de recherche		Gap (%)
	Rendements (t/ha)	Production (t)	Rendements (t/ha)	Production (t)	
Maïs	1,2	523 650	3 à 5	1309125	150
Sorgho	1	169 784	2 à 4	339568	100
Mil	0,8	35 018	-	-	-
Riz paddy	2,5	68 518	3 à 7	82222	20
Igname Florida	11	636 304	25 à 30	1446145	127
Igname TDR 747	11	636 304	15 à 20	867687	36
Manioc	10	679 082	25 à 35	1697705	150

que 55.000 producteurs, dont 25.000 femmes. Il a été par ailleurs noté sur le terrain une absence de coordination des multiples interventions parfois divergentes des organisations d'appui (ICAT, ONG) qui se font parfois concurrence. Ces défaillances du système de vulgarisation et d'appui conseil agricole ont entraîné une utilisation de technologies peu productives.

les plus touchés sont, entre autres, les céréales, les légumineuses, les tubercules, les fruits, les légumes. L'absence d'infrastructures de conservation et de transformation en milieu rural pousse parfois les paysans à brader des produits facilement périssables (fruits, légumes et tubercule).

Par ailleurs, les élevages familiaux constituent souvent

⁶ A titre d'observation, le taux moyen d'application des engrais est d'environ 100 kg/ha/an en Asie.

l'épargne en nature de la famille. Ils pourraient aussi aider à valoriser les surplus de la production agricole et à améliorer l'alimentation familiale. Malgré ses potentialités dans le domaine agropastoral, le Togo connaît un déficit important en produits carnés. Ce déficit est de l'ordre de 70% avec une moyenne de 7 Kg de viande et abats par habitant et par an. Cette consommation est nettement inférieure à la norme préconisée par la FAO qui est de 12 Kg/habitant/an. Le pays est obligé d'importer annuellement 30.000 bovins, 40.000 petits ruminants, un million de volailles et près de 10.000 tonnes de viande pour couvrir ce déficit. Il convient de souligner que la sous utilisation des matières organiques est aussi un facteur limitant de la durabilité de l'utilisation des engrais chimiques.

Les mesures prises à partir de 2008 dans le cadre de Stratégie d'Urgence de Relance de la Production Agricole (2008-2010) pour contrer la flambée des prix des produits alimentaires (quadruplement du stock

d'engrais, vente des engrais à des prix subventionnés, fourniture de semences améliorées...) montrent que cet objectif est réaliste. Elles ont permis de faire des avancées dans le domaine de la productivité et de la production agricole vivrière. Il a été ainsi constaté une forte hausse de 13,5% de la production agricole vivrière en 2009 qui avait permis de dégager un surplus de 100.000 tonnes. Cette performance résultait notamment des mesures prises par le Gouvernement (augmentation du stock des intrants –engrais, semences améliorées-, vente des intrants à prix subventionné) qui avaient par ailleurs occasionné une hausse des superficies emblavées de céréales et de tubercules de respectivement 4% et 7%. Leur passage à l'échelle, en particulier au niveau des petits producteurs, est limité par des obstacles liés à la disponibilité de politiques appropriées et des financements, à la qualité des services publics et à l'accès à ces services.

Synthèse des interventions prioritaires

OMD prioritaire	Indicateur OMD	Interventions prioritaires (Domaine)	Interventions prioritaires retenues
OMD 1: Éliminer l'extrême pauvreté et la faim [Cible 1A: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour]	Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité du pouvoir d'achat (PPA)	Investissements dans la fertilité des sols	Amélioration de l'accès des petits producteurs (PP) aux engrais pour les cultures vivrières (céréales, légumineuses, tubercules et racines et horticulture)
			Amélioration de l'accès des PP aux semences améliorées des cultures vivrières (céréales, légumineuses, tubercules et racines et horticulture)
		Gestion de l'eau à petite échelle pour la production	Amélioration de la maîtrise et de la gestion de l'eau à petite échelle pour la production
		Extension des services	Adaptation des programmes d'appui conseil aux besoins des PP (production végétale et animale) et en particulier des femmes
		Infrastructures de stockage et de la petite transformation	Amélioration des infrastructures de stockage et de petite transformation
		Diversification agricole	Amélioration de l'accès des petits producteurs aux géniteurs améliorés, à la couverture sanitaire, à l'habitat amélioré et à l'alimentation de petit bétail (volailles, petits ruminants, porcs)

IV. Analyse des goulots d'étranglement

Le développement de l'agriculture en général, et la mise en œuvre efficace des interventions prioritaires ci-dessus visant l'amélioration de la productivité des petits producteurs en particulier, font face à des goulots d'étranglement susceptibles de freiner les progrès vers la réalisation de l'OMD 1.

A cet effet, il s'est avéré nécessaire d'analyser les goulots d'étranglement qui freinent la mise en œuvre des interventions mentionnées plus haut et qui sont nécessaires à l'amélioration de la productivité agricole. C'est ainsi que tous les goulots ont été identifiés sur la base d'un certain nombre de paramètres incluant l'existence de politiques publiques appropriées, la disponibilité de financement, la fourniture de services agricoles de qualité et l'accès à ces services et la demande par les petits producteurs.

Ces différents goulots (politiques et planification, financement, qualité des services publics, utilisation des services publics...) ont été listés et priorisés en fonction de l'ampleur de leur impact ainsi que l'existence (ou non) de solutions à impact rapide.

1. Accès des petits producteurs aux engrais

Malgré les efforts menés depuis 2008, l'accès des petits producteurs aux engrais est marqué par la persistance des goulots d'étranglement qui freinent l'amélioration de la productivité des sols. Ces goulots sont :

- La faible accessibilité financière des petits producteurs aux engrais (faiblesse des revenus, accès limité au crédit) ;
- La faible accessibilité physique des petits producteurs aux engrais due à l'éloignement des points de vente ;
- L'absence d'une stratégie nationale de fertilité des sols ;
- L'insécurité foncière qui empêche un investissement à moyen terme des petits producteurs pour accroître la fertilité des sols.

2. Accès des petits producteurs aux semences améliorées

L'accès des petits producteurs aux semences améliorées est freiné par la persistance de contraintes dans la production, le contrôle et la certification des semences améliorées. Elle est aussi due aux

problèmes dans le circuit de distribution et au faible niveau de revenus de certains petits producteurs. C'est ainsi que les principaux goulots retenus portent sur :

- L'utilisation limitée des semences par les petits producteurs en situation de déficit alimentaire qui les pousse à les consommer, notamment durant les périodes de soudure ;
- La faible accessibilité physique des petits producteurs aux semences améliorées due à l'éloignement des points de vente ;
- La faible accessibilité financière des petits producteurs aux semences améliorées (faiblesse des revenus, accès limité au crédit, coût élevé des semences) ;
- Le manque de locaux adéquats pour les structures de distribution des semences améliorées ;
- La faible qualité des mécanismes de financement de la production des semences améliorées ;
- L'absence d'une stratégie nationale d'approvisionnement, de contrôle et de réglementation des semences.

3. Maîtrise et gestion de l'eau à petite échelle pour la production

Parmi les goulots d'étranglement identifiés dans ce domaine, on peut prioriser les goulots suivants :

- La faiblesse des allocations budgétaires au profit des projets de maîtrise de l'eau et de la petite irrigation ;
- La faiblesse des capacités (équipements, ressources humaines et technologies adaptées) de la Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement (DGEA), de la Direction de l'Aménagement et de l'Équipement Rural (DAER) ;
- La faiblesse des capacités (équipements, ressources humaines et technologies adaptées) des entreprises locales ;
- La sous diffusion de techniques élémentaires de conservation de l'eau et du sol (CES) ;
- La faible capacité des petits producteurs à supporter les coûts des prestations (entretien du petit matériel de retenue d'eau...).

4. Adaptation des programmes d'appui conseil aux besoins des petits producteurs

Parmi les goulots d'étranglement identifiés dans ce domaine, on peut prioriser les suivants :

- La faiblesse des capacités (équipements, ressources humaines) de l'ICAT et la sous représentation des femmes parmi les agents de vulgarisation. Cette situation ne permet pas de sensibiliser tous les petits producteurs sur la nécessité d'utiliser les semences améliorées en les combinant avec l'application de l'ensemble des itinéraires techniques (engrais organique et minéral, pesticides, dates et densités de semis, régularité des entretiens...);
- La sous utilisation des technologies de l'information (radios rurales, téléphonie cellulaire) dans les outils de vulgarisation. L'initiative pilote sur les points d'information et de commerce agricole, qui a donné des résultats intéressants dans le pays, n'a pas pu être étendue ;
- Le manque de politique nationale de vulgarisation avec ses conséquences sur l'harmonisation des stratégies d'intervention de l'ICAT et des ONG ;
- La faiblesse des ressources financières des petits producteurs pour s'offrir ces services.

5. Infrastructures de stockage et de petite transformation des produits agricoles

Parmi les goulots d'étranglement identifiés dans ce domaine, on peut prioriser les suivants :

- La faible promotion des activités post-récoltes (conservation, transformation) caractérisée notamment par l'absence de mécanismes d'incitation pour la création d'unités de transformation agroalimentaires de petite taille dans des zones rurales ;
- Le manque de financement des activités post-récoltes (conservation, transformation) ;
- Le déficit énergétique en milieu rural pour le soutien des petites unités agroalimentaires.

6. L'amélioration de l'accès des petits producteurs aux activités d'élevage

Parmi les goulots d'étranglement identifiés dans ce domaine, on peut prioriser les suivants :

- La faible accessibilité financière des petits producteurs aux géniteurs améliorés, y compris à l'approvisionnement en intrants pour l'élevage (aliments et médicaments vétérinaires) ;
- La faible capacité des petits producteurs à supporter les coûts des prestations prophylactiques (vaccination, produits vétérinaires), ce qui ne leur permet pas de maîtriser les techniques d'élevage et de limiter la forte mortalité des animaux due aux épizooties et aux autres maladies. A cela s'ajoute la faiblesse du système de surveillance épidémiologique due à l'insuffisance des moyens d'intervention des structures d'appui (Cf. la section 4.) ;
- La faible qualité, voire l'inexistence, des habitats des animaux ;
- L'absence de stratégie de promotion du développement de l'élevage familial qui ne permet pas de valoriser les excédents agricoles et d'utiliser pleinement les matières organiques dans les fumures.

7. Goulots d'étranglements transversaux

Il convient d'ajouter à l'ensemble de ces goulots spécifiques à chacune des interventions retenues, un certain nombre de facteurs transversaux qui freinent l'amélioration de la productivité agricole. Il s'agit notamment :

- De la structuration du monde rural : En effet les organisations des producteurs sont au nombre de 8.000 avec 180.000 membres comprennent plus de 55 organisations faitières dont 40 unions préfectorales, 8 unions régionales et 7 fédérations nationales. Seulement 24% des exploitants étaient en 2005 membres d'organisations des producteurs de base. La centrale des producteurs céréaliers compte aujourd'hui 25.000 adhérents. Leur dynamisme sur les plans organisationnel et opérationnel ne leur permet pas toujours de jouer un rôle majeur dans le développement des filières. Par ailleurs, le nouveau Réseau national des producteurs de semences certifiées de céréales n'est pas encore opérationnel ;
- Du foncier rural : le Togo dispose encore d'importantes ressources foncières dont l'utilisation optimale nécessite une réforme agro-foncière appropriée en vue de garantir la sécurité des exploitants ;
- De la disponibilité des informations statistiques : l'absence de données statistiques récentes sur les différentes interventions (couverture, cibles) ne permet pas de se prononcer sur l'effectivité des réalisations relatives aux cibles de l'OMD 1 dans le monde rural.

En ce qui concerne le financement du secteur agricole, la situation a été caractérisée durant ces deux dernières décennies par une réduction drastique des allocations budgétaires. Cette baisse du financement a été accentuée par la longue suspension de la coopération qui prenait en charge avant 1990 la majeure partie des investissements publics agricoles. Les dépenses publiques consacrées à l'agriculture sont ainsi restées longtemps en deçà des niveaux admis au plan international. Elles sont passées de 15 milliards F CFA en moyenne annuelle dans les années 1980 (12% du budget) à moins de 5 milliards (3% du budget) en 2006. La décision du Gouvernement de porter à 10% la part consacrée à l'agriculture dans le budget 2010 de l'Etat conformément aux engagements de Maputo constitue un pas important pour renverser cette tendance négative. Il a par ailleurs signé avec ses partenaires le 30 juillet 2009, le pacte du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) et mis en place un cadre partenarial. A l'issue de la signature de ce pacte, le Togo est rentré en discussion avec ses principaux partenaires (FIDA, BOAD, BIDD, Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, FAO, PNUD...) pour bénéficier de financement pour la mise en œuvre du PNIASA. Ces avancées sont entrain de desserrer progressivement les goulots d'étranglement liés au financement. Dans la foulée, le Togo a soumis une requête au programme GAFSP (Global Agricultural Food Security Program) qui lui a alloué un financement de 39 millions de US \$ (environ 19,5 milliards de F CFA).

Il convient maintenant de veiller à ce que le pays dispose des capacités permettant de les absorber de façon efficiente.

L'accès aux financements des activités agricoles, notamment les microcrédits pour la mise en œuvre des interventions des petits producteurs, continue à demeurer une contrainte majeure malgré les progrès importants réalisés au Togo dans le domaine de la micro-finance. Le système financier classique n'arrive pas à subvenir aux besoins de financement du secteur agricole composé en majorité de petits producteurs dont la production est essentiellement tournée vers l'autoconsommation. Suite à la disparition de la caisse nationale de crédit agricole (CNCA), beaucoup d'institutions de micro-finance (IMF) ont occupé le terrain pour fournir des services financiers de proximité aux petits agriculteurs ; il s'avère cependant que leurs produits et services ne sont pas adaptés au monde agricole. Le financement de la production agricole est souvent conditionné par l'existence d'une garantie du crédit que les petits producteurs n'ont pas ; en outre, les taux d'intérêts et les modalités du crédit sont souvent insoutenables pour les producteurs. A cela s'ajoute une répartition inégale des IMF sur le territoire national avec 62% des IMF implantées dans la région Maritime du pays dont 24% dans la ville de Lomé. En conséquence, seulement, 12% des ménages ont recours au crédit de campagne dont 35% ont recours au crédit informel, 30% au crédit de groupement, 25% au crédit usurier.

Synthèse des goulots d'étranglements spécifiques aux interventions prioritaires

Interventions prioritaires	Politique et Planification	Budget et financement	Fourniture de services	Utilisation de services
Amélioration de l'accès des petits producteurs (PP) aux engrais pour les cultures vivrières (céréales, légumineuses, tubercules et racines et horticulture).	Insécurité foncière (législation agro foncière non actualisée, difficultés d'accès des femmes à la terre, rupture facile de contrat) ne garantissant pas les investissements. Absence d'une stratégie nationale pour la fertilité des sols.		Les paysans ont des difficultés à accéder aux points de ventes / distribution des engrais, du fait de leur éloignement par rapport à leur localité. De même, il a été noté une insuffisance des magasins de stockage des engrais (les locaux proposés aux structures de distribution ne sont pas toujours adaptés pour assurer la conservation des engrais).	Faible accessibilité financière à l'engrais : les paysans contribuent à hauteur de 50% aux prix de vente de l'engrais. Il a été constaté sur le terrain que les petits producteurs (PP) n'arrivent toujours pas à donner leur contribution financière pour avoir les quantités voulues. Faible utilisation des matières organiques.
Amélioration de l'accès des PP aux semences améliorées des cultures vivrières (céréales, légumineuses, tubercules et racines...) et aux géniteurs de petits bétails	Absence de stratégie d'approvisionnement, de contrôle et de réglementation de la fourniture des semences.	Les mécanismes de financement de la production et la certification des semences sont faibles et doivent faire l'objet d'une revue en vue de leur amélioration	Les problèmes portent sur : (i) le manque des capacités de stockage différenciées pour les semences et les engrais ; (ii) le manque de locaux adaptés pour les structures de distribution de semences améliorées	L'accessibilité financière et physique des PP aux semences est faible due parfois à leur coût élevé. Par ailleurs, il est constaté une utilisation limitée des semences par les PP en situation de déficit alimentaire.

⁷ Le budget d'investissement de l'agriculture est ainsi passé de 10 à 2 milliards FCFA durant la même période, occasionnant un délabrement des infrastructures de production.

Interventions prioritisées	Politique et Planification	Budget et financement	Fourniture de services	Utilisation de services
Amélioration de la maîtrise et de la gestion de l'eau à petite échelle pour la production.		Les allocations budgétaires au profit des projets de maîtrise de l'eau et de la petite irrigation sont faibles	Les capacités (équipements, ressources humaines et technologies adaptées) de la DGEA, de la DAER et des entreprises locales sont faibles ainsi que le niveau de connaissance de technologies en matière de gestion de l'eau et de petite irrigation. En outre, l'effectif des agents de vulgarisation est insuffisant et ne permet pas de couvrir toute la demande de services du monde rural en général	Les PP ne disposent pas toujours des capacités financières pour payer tous les coûts des prestations de services (entretien du petit matériel et des installations de retenue d'eau...) Par ailleurs, il a été noté un faible accès en temps réel des PP aux informations techniques sur la maîtrise et la gestion de l'eau à petite échelle
Adaptation des programmes d'appui conseil aux besoins des PP (production végétale et animale) et en particulier des femmes	(i) Manque d'harmonisation des stratégies de vulgarisation agricole (ii) manque d'une politique ; (iii) absence de coordination des multiples interventions parfois divergentes des organisations d'appui qui se font concurrence sur le terrain (ICAT, ONG)		L'ICAT est caractérisé par ses faibles capacités (matérielles et ressources humaines) et la sous représentation des femmes parmi les agents de vulgarisation. Cette situation conduit souvent à un manque de sensibilisation sur l'utilisation des intrants améliorés (semences, engrais) et sur les meilleures pratiques culturelles Les Technologies de l'Information et de la Communication (radio rurale, téléphonie cellulaire...) sont sous-utilisées et ne sont pas intégrées aux outils de vulgarisation	La faiblesse des ressources financières des petits producteurs ne leur permet pas souvent de s'offrir ces services
Amélioration des infrastructures de stockage et de petite transformation	Absence de stratégie d'accompagnement des petits producteurs dans les opérations post récolte (conservation, transformation, conditionnement)	Manque de financement des activités post-récoltes (conservation, transformation, commercialisation). Il en est de même du déficit énergétique en milieu rural pour le soutien des petites unités agroalimentaires. Ces contraintes sont accentuées par la faiblesse des incitations (équipements, expertise...) pour encourager la création de petites unités de transformation agroalimentaires dans des zones rurales	Il est noté une faible promotion des activités post-récoltes (conservation, transformation, commercialisation) et le manque d'infrastructures (de stockage magasins, pistes rurales, marchés ruraux, abattoirs ruraux)	
Amélioration de l'accès des petits producteurs aux géniteurs améliorés, à la couverture sanitaire, à l'habitat amélioré et à l'alimentation de l'élevage familiale	Absence de stratégie de promotion du développement de l'élevage familiale			L'accessibilité financière et physique des PP et aux géniteurs améliorés, aux produits vétérinaires et au paiement des prestations des vétérinaires est très faible De plus les habitats des animaux sont dans la plupart des cas inappropriés, parfois inexistant

V. Identification des solutions

Au regard de tout ce qui précède et à l'instar des pratiques développées dans d'autres pays, les solutions qui peuvent permettre au Togo de réduire fortement la pauvreté rurale, sont d'ordre politique, économique, social et culturel. Pour chacun des goulots d'étranglement prioritaires, plusieurs solutions ont été considérées. Une sélection finale a été opérée sur la base de l'impact (ampleur, rapidité et durabilité) de la solution par rapport au goulot ainsi que de sa faisabilité.

1. Accès aux intrants (engrais et semences)

L'accès à de meilleurs intrants à travers notamment un financement soutenable (crédit aux producteurs et subventions) et des infrastructures de qualité contribue à l'amélioration de la productivité agricole. Les expériences récentes ont montré qu'il est possible d'augmenter rapidement la production vivrière. Il faudra cependant veiller à la soutenabilité budgétaire des mesures de subvention et à l'implication de tous les acteurs (Organisation des producteurs, Secteur Privé, Etat...) dans la gestion des circuits d'approvisionnement et de distribution des intrants agricoles. Il faudra aussi prendre en considération le fait que le coût de ces intrants peut freiner à court terme leur utilisation par les petits producteurs, notamment les plus pauvres, qui ne disposent pas souvent d'une capacité financière pour accéder aux intrants même partiellement subventionnés. Ce sont ces paramètres qui ont guidé la proposition de solutions soutenables pouvant accélérer l'accès sur une grande échelle des petits producteurs aux intrants.

En ce qui concerne l'accès aux engrais, il s'agira de concevoir un système dans lequel le secteur privé, en partenariat avec la CAGIA, sera impliqué dans l'approvisionnement en engrais ainsi que dans les circuits de distribution. Ces circuits seront aussi renforcés avec la mise en place de 1.000 points de vente (boutiques intrants d'une capacité de douze tonnes) au niveau cantonal et villageois. Dans ce cadre, les expériences tirées d'autres pays tels que le Malawi seront étudiées afin de mieux gérer la distribution de l'engrais sur une grande échelle, notamment les aspects portant sur la préparation et la mise en œuvre de ce programme (y compris les défis logistiques).

Ces actions seront accompagnées par la diffusion de l'information sur l'approvisionnement et l'utilisation des engrais et le renforcement de la concertation entre

tous les acteurs des filières vivrières pour s'assurer d'une bonne appropriation de ces outils.

Par ailleurs, d'autres mesures seront prises pour renforcer la fertilité des sols sur la base des leçons tirées de l'expérience pilote de gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS). A ce titre, une stratégie de fertilisation des sols sera élaborée et mise en œuvre ; elle intégrera la formation d'une masse critique de 2.500 animateurs endogènes sur le GIFS. Dans la mesure où le succès de tout programme de fertilité de sol requiert la sécurisation foncière, des initiatives seront prises dans un premier temps pour formaliser les contrats des baux ruraux de sécurisation des terres pour les femmes et les jeunes et appuyer la mise en œuvre effective des zones d'aménagement agricole planifié (ZAAP) d'une superficie de 3.000 hectares. Le Gouvernement fera dans un second temps un état des lieux sur la législation agro foncière, organisera 4500 trames foncières avant d'élaborer et de vulgariser la Loi sur le foncier rural.

En ce qui concerne l'accès aux semences améliorées, leur production sera renforcée à travers notamment un appui technique et financier à l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA) et à l'Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT) pour l'encadrement de la production des semences améliorées et leur vulgarisation d'une part, et à la Direction des Semences pour le contrôle et la certification des semences commerciales d'autre part. Cet accompagnement se fera aussi en direction des professionnels semenciers pour la production, le conditionnement et la distribution de semences commerciales. Un appui conséquent sera apporté au Réseau des producteurs de semences certifiées. Pour assurer une bonne conservation et distribution des semences améliorées, des magasins de stockage adaptés seront construits tout en veillant à leur différenciation avec les structures de stockage des engrais. Les points de vente (boutiques intrants) mentionnés plus haut seront utilisés pour la commercialisation de ces semences. Enfin, un appui de 5.400 tonnes d'équivalent maïs sera apporté à 200.000 ménages vulnérables sous forme d'aide alimentaire constituée de produits vivriers locaux surtout en période de soudure (suivant le modèle « produits vivriers pour protection de semences »).

Au regard de l'importance de mettre sur pied des mécanismes de financement durable des intrants (engrais et semences), cette question sera analysée

⁸ Pour plus de détails sur les critères de priorisation, prière se référer à l'annexe 3.

⁹ Une mission Togolaise s'est rendue au Malawi au mois de Juillet 2010 pour étudier les leçons à tirer de l'expérience de ce pays.

avec minutie compte tenu de la situation de pauvreté de la plupart des petits producteurs. C'est la raison pour laquelle des financements publics vont être encore nécessaires pour permettre à ces petits producteurs d'avoir accès à des intrants de qualité afin d'augmenter leur production et dégager un surplus pour la commercialisation. Cela passera par la mise en place d'un système de bons ciblés pour permettre à tous les petits producteurs (environ 500.000 exploitants) de s'approvisionner en engrais chimique (100 Kg/demi hectare conformément au programme en préparation avec la Banque Mondiale et le FIDA) et en semences améliorés (10 Kg/ demi hectare) auprès des points de vente. Le ciblage de ces petits producteurs et la gestion du mécanisme se feront en relation avec les organisations des producteurs et les autorités (locales et traditionnelles). Dans ce cadre, il sera mis à leur disposition un kit individuel d'engrais et de semences améliorés permettant la mise en valeur d'une surface limitée (entre 0,5 hectare et un hectare de riz et/ou de maïs et moindre pour le maraîchage). Cette action dont la durée sera limitée à deux ans est une condition nécessaire pour les sortir de la trappe à pauvreté. Les petits producteurs seront ensuite

accompagnés pour rentrer dans le système classique de la micro-finance pour bénéficier d'un crédit pour s'approvisionnement en engrais (150 Kg/demi hectare afin d'atteindre la dose recommandée) et de semences améliorés (10 Kg/demi hectare). Ce dispositif sera mis en place en partenariat avec les institutions de micro-finance et les prestataires de services (ICAT, ONG...).

Elle sera accompagnée par la mise en place du warrantage qui permet aux producteurs d'obtenir des crédits de financement de leur campagne agricole (engrais, semences...) en mettant en garantie un stock de produits de leur récolte. Son opérationnalisation sera cependant conditionnée par le renforcement de la participation des petits producteurs à des organisations paysannes viables et capables de garantir les crédits à leurs membres. Accompagné par d'autres mesures destinées à améliorer la commercialisation des produits agricoles, ce dispositif permettra aux petits producteurs de vendre leurs excédents à des prix rémunérateurs.

Commercialisation des produits agricoles

Bien que l'objectif de ce présent CAO ne soit pas de traiter de l'accès aux marchés, il a jugé nécessaire de rappeler les principales mesures qui seront mise en œuvre dans le cadre du PNIASA pour renforcer la commercialisation des produits agricoles. Ces mesures portent notamment sur :

- La mise en conformité des textes régissant la commercialisation des produits agricoles avec ceux de la CEDEAO ;
- La construction des infrastructures de base (construction, réhabilitation et entretien des pistes rurales, stockage...);
- L'analyse des marchés nationaux et internationaux sur les produits développés par les petits producteurs ;
- La conduite d'actions de sensibilisation et d'information en direction des principaux acteurs, notamment les Organisations de Producteurs et les petits producteurs ;
- La mise en place d'un système national et régional d'information sur les prix pratiqués dans les différents marchés.

Elles seront complétées par la réorganisation de la chaîne de valeurs afin de bâtir des alliances entre les petits producteurs et le Secteur privé pour un meilleur accès aux marchés nationaux et internationaux ; ce qui suppose :

- La conformité des aliments avec les normes sanitaires ;
- La gestion de la qualité ;
- La mise à niveau des infrastructures de mise en marché (chaîne de collecte/distribution, chaîne logistique d'exportation...);
- Le renforcement des capacités et la dynamisation de la bourse agricole du Togo ;
- L'amélioration de l'environnement du secteur privé pour permettre aux investisseurs nationaux et internationaux de s'intéresser au développement des affaires ayant une relation avec la production agricole vivrières (agro-industries, circuits de distribution, offres de services non agricoles en milieu rural...).

2. Gestion de l'eau à petite échelle

Il faudra promouvoir d'ici à 2015, à l'instar de certains pays de la sous-région tels que le Burkina Faso, le développement de la petite irrigation (aménagement, réhabilitation, équipement et mise en valeur de bas-fonds et d'aval de retenues d'eau à taille et coûts réduits). Elle offre des perspectives importantes pour la riziculture, le maraîchage et d'autres productions vivrières. Dans ce cadre, la formule des petits aménagements villageois (de 6 à 10 hectares) sera privilégiée. Pour y arriver, il faudra assurer :

- L'allocation des ressources budgétaires pour la construction de 1.000 hectares de retenues d'eau collinaires, l'aménagement de 12.500 hectares de bas fonds (pour le bénéfice de 25.000 petits producteurs) et des forages pour la petite irrigation. Compte tenu de l'impact des changements climatiques sur les ressources en eau, il sera aussi mis en place des stratégies d'adaptation en utilisant notamment le système d'irrigation « goutte à goutte » ;
- La formation de 20 agents de la DGEA, de la DAER, de l'ICAT et des entreprises locales à la gestion de l'eau à petite échelle et équiper les deux directions en moyens matériels (deux kits d'hydrologie et de contrôle des ouvrages) et logistiques ;
- La conception d'un kit d'informations techniques relatives à la maîtrise et la gestion de l'eau à petite échelle dont 100.000 seront fournis aux petits producteurs après intégration dans les services d'appui-conseils ;
- La mise en place d'un mécanisme de partage des coûts des prestations au niveau communautaire à travers l'organisation des petits producteurs en groupements (1.000 groupements formés).

La stratégie d'intervention dans la gestion de l'eau à petite échelle sera basée sur les principes de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), à savoir une approche participative impliquant la responsabilisation des communautés de base à toutes les décisions liées au choix de l'emplacement des sites, au type d'aménagement à réaliser, à la gestion et à l'entretien des ouvrages.

3. Appui conseil

La technologie et les connaissances pour accroître les rendements des cultures vivrières (riz, maïs, manioc) existent et sont maîtrisées depuis longtemps. Conformément au cadre du renforcement de la

recherche et de la vulgarisation du PNIASA, le CAO se concentrera sur les actions urgentes portant sur :

- Le renforcement des capacités matérielles et humaines des structures de vulgarisation, en intégrant l'approche genre (recyclage de 400 agents des structures de vulgarisation publics et privés sur de nouveaux outils de vulgarisation ; recrutement de 193 nouveaux agents de vulgarisation dont 100 femmes ; dotation de l'ICAT en moyens matériels et logistiques - 5 véhicules et 100 motos-);
- L'adaptation des outils de vulgarisation aux nouveaux canaux de sensibilisation (radio rurales, téléphonie cellulaire...) avec la conception de six messages thématiques clés par an pour véhiculer la technologie et les connaissances ayant déjà bien marché au Togo ou ailleurs dans le Monde ;
- La diffusion périodique (530 diffusions annuelles sur 10 radios, 5TV, affichage sur 34 panneaux géants, envoi mensuel de SMS), à travers les canaux précités, des messages sur les itinéraires techniques, l'utilisation des engrais et des semences, l'entretien des ouvrages...

Ces solutions seront consolidées dans le cadre de la stratégie nationale de vulgarisation agricole.

4. Conservation et transformation des produits agricoles

Les orientations stratégiques en matière de conservation et de transformation doivent viser : (i) à appuyer les différents acteurs organisés des filières concernées à se doter de magasins et d'équipements appropriés de stockage et de conservation (magasins de fumigation, séchoirs solaires, fours...), en équipements de transformation ; (ii) à les former en itinéraires techniques de conservation, de traitement sanitaire et de transformation des produits agricoles et (iii) à leur faciliter l'accès au crédit d'équipement et de fonds de roulement.

Les actions d'amélioration et de développement dans ces domaines doivent favoriser l'émergence d'opérateurs privés en renforçant leur organisation professionnelle. Pour y arriver, il faudra :

- Faire l'état des lieux de la conservation et des unités de transformation des produits agricoles ;
- Mettre en place un fonds de soutien à la transformation des produits agricoles pour les petits producteurs afin d'aider les communautés et les

ménages à se doter de structures de stockage ;

- Former vingt Organisations de Producteurs dans le fonctionnement du fonds ;

- Promouvoir les énergies à force motrice (installation de plates-formes multifonctionnelles dans 1.000 nouveaux villages) pour faciliter les activités de transformation et de conservation.

5. L'amélioration de l'accès aux activités d'élevage

Il est envisagé de promouvoir l'intégration de l'élevage à l'agriculture par l'amélioration de la productivité de l'élevage familial en s'inspirant notamment des modèles mis en place dans le cadre du Programme Spécial de Sécurité Alimentaire -Volet Diversification- (PSSAD) exécuté par l'ICAT. Ces modèles sont basés sur :

- La mise en place d'un système de crédit rotatif : il touchera un plus grand nombre de producteurs à partir d'un noyau de reproducteurs. L'amélioration de la reproduction portera sur l'introduction de géniteurs améliorateurs dans les noyaux d'élevage familial de petits ruminants (50.000 béliers/boucs/verra, 50.000 moutons/chèvres/truies), volailles (coq/pintade améliorateur) et des élevages spéciaux à haute productivité (50.000 couples de lapins). L'appui amènera les éleveurs à s'organiser en groupements pour assurer l'efficacité de la stratégie ;

- L'amélioration de la prophylaxie : elle consistera à apporter des soins vétérinaires (vaccinations et traitements) aux animaux des élevages traditionnels (10 millions de volailles, 2,5 millions de petits ruminants et 100.000 lapins). Il permettra de contrôler les maladies, de réduire les mortalités et d'accroître la productivité des unités d'élevage. Afin d'assurer la pérennité de la couverture sanitaire dans les localités, des vétérinaires privés et des auxiliaires villageois d'élevage seront renforcés et appuyés en trousseaux et produits vétérinaires via un crédit rotatif ;

- L'amélioration de l'habitat et l'usage minimal de matériels et équipements d'élevage peu onéreux : l'habitat traditionnel sera amélioré, avec l'utilisation des matériaux locaux (terre et perches), avec la construction de 50.000 poulailers traditionnels améliorés, de 1.000 bergeries et de 5.000 clapiers améliorés. La mise en place de ce type d'habitat sera soutenue par de petits équipements peu onéreux (abreuvoirs, mangeoires, pelles, râteaux, bottes...). Les petits producteurs seront aussi renforcés en techniques de gestion du troupeau et de l'aliment pour optimiser la productivité des animaux.

Ce système ne pourrait s'inscrire dans la durée qu'à travers une stratégie de promotion de l'élevage familial.

6. L'organisation des petits producteurs

L'organisation opérationnelle des petits producteurs, y compris le renforcement de ses capacités, est un préalable à toute initiative de développement agricole durable. Elle doit être fondée sur l'adhésion volontaire des membres solidaires qui acceptent de se coopter pour mettre en place un cadre respectant les trois fonctions principales suivantes : (i) la concertation sur les motivations, les intérêts, les moyens d'action, et les résultats attendus ; (ii) l'exécution des activités de groupe et de prestation de service (mobilisation de ressources physiques, financières, intellectuelles...) ; (iii) la représentation et la liaison avec les différentes instances de prise de décision. Ainsi mieux structurés, les petits producteurs peuvent défendre leurs intérêts, participer aux prises de décision et bénéficier plus facilement de l'accès aux intrants (engrais, semences améliorées), crédits, infrastructures et marchés. Un tel dispositif favorisera la mise au point des mécanismes de suivi participatif, d'autocontrôle des services, de reddition des comptes et de modalités viables de financement.

Synthèse des solutions retenues

OMD	Indicateur	Interventions prioritaires	Goulots d'étranglement prioritaires	Solutions indicatives d'accélération 2011-2015	Partenaires potentiels pour la mise en œuvre
OMD 1: Éliminer l'extrême pauvreté et la faim [Cible 1A: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour]	Proportion de la population disposant de moins un dollar US par jour (PPA)	Amélioration de l'accès des PP aux engrais pour les cultures vivrières (céréales, légumineuses, tubercules et racines et horticulture)	Faible accessibilité financière des petits producteurs aux engrais	Mettre en place un mécanisme de fourniture des engrais aux PP par des bons ciblés et ponctuels	GdT, FIDA, UE, FAO, BM, OP, ONG
				Mettre en place un système pérenne de crédit rotatif de soutien de la fourniture des engrais aux PP	GdT, BM, FAO, IMF, OP, ONG, PASNAM, PNUD
			Faible accessibilité physique des petits producteurs aux engrais.	Mettre en place des points de vente des engrais (boutiques intrants) au niveau cantonal et villageois	GdT, FIDA, UE, FAO, OP, ONG
				Former une masse critique d'animateurs endogènes sur le GIFS	GdT, FIDA, FAO, IFDC, OP, ONG
			Absence d'une stratégie nationale pour la fertilité des sols.	Elaborer un document de stratégie de fertilisation des sols	GdT, FIDA, FAO, IFDC, OP, ONG
			Insécurité foncière	Formaliser les contrats des baux ruraux de sécurisation des terres pour les femmes et les jeunes	GdT, FIDA, FAO, PNUD, Collectivités locales, OP, ONG
		Appuyer le programme des zones d'aménagement agricole planifié (ZAAP)		GdT, BOAD, BIDC FIDA, BID, BADEA FSD, FAO, IFDC, OP, Collectivités locales, ONG	
		Faire l'état des lieux sur la législation agro foncière, élaborer et vulgariser la Loi sur le foncier rural		GdT, FIDA, FAO, PNUD, Collectivités locales, OP, ONG	
		Amélioration de l'accès des PP aux semences améliorées des cultures vivrières (céréales, légumineuses, tubercules et racines et horticulture) et des géniteurs de petits bétails	Utilisation limitée des semences par les PP en situation de déficit alimentaire	Appuyer les ménages vulnérables d'une aide alimentaire constituée de produits vivriers locaux (suivant le modèle « produits vivriers pour protection de semences »)	GdT, PAM, FAO, PNUD, OP, ONG
			Faible accessibilité physique des petits producteurs aux semences	Mettre en place un mécanisme, d'approvisionnement, et de distribution des semences améliorées aux PP	GdT, FIDA, UE, BM, FAO, OP, ONG
			Faible accessibilité financière des petits producteurs aux semences	Mettre en place un système de crédit rotatif de soutien de la fourniture des semences améliorées des cultures vivrières (céréales, légumineuses, tubercules et racines et horticulture) et des géniteurs de petits bétails aux PP	GdT, BM, FAO, PNUD, IMF/Banque, OP, ONG

OMD	Indicateur	Interventions prioritaires	Goulots d'étranglement prioritaires	Solutions indicatives d'accélération 2011-2015	Partenaires potentiels pour la mise en œuvre
OMD 1: Éliminer l'extrême pauvreté et la faim [Cible 1A: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour]	Proportion de la population disposant de moins un dollar US par jour (PPA)	Amélioration de l'accès des PP aux engrais pour les cultures vivrières (céréales, légumineuses, tubercules et racines et horticulture)	Manque de capacités de stockage différenciées (semences, engrais...)	Construire des magasins de stockage adaptés pour les semences améliorées au niveau cantonal et villageois	GdT, FIDA, FAO, PNUD, BOAD, BIDC, Collectivités locales, OP, ONG
			Faiblesse des mécanismes de financement de la production et la certification des semences améliorées	Renforcer les structures de l'ITRA, de l'ICAT et de la DS pour la production des semences de base, la vulgarisation, le contrôle et la certification des semences commerciales	GdT, PAM, FAO, BM, IITA, CORAF PNUD, Collectivités locales, OP, ONG
		Amélioration de la maîtrise et de la gestion de l'eau à petite échelle pour la production	Faible allocation budgétaire au profit des projets de maîtrise de l'eau et de la petite irrigation	Promouvoir la mobilisation de ressources (interne et externe) pour la réhabilitation et la construction des retenues d'eau colinéaires et des forages pour la petite irrigation	GdT, FIDA, BOAD, BIDC, BM, BID, BADEA, FAO, PNUD, Collectivités locales, OP, ONG
			Faibles capacités en équipements, en ressources humaines et en technologies adaptées (expertise) (DGEA, DAER et entreprises locales)	Former le personnel de la DGEA, de la DAER et des entreprises locales à la gestion de l'eau à petite échelle et équiper les deux directions en moyens matériels et logistiques	GdT, FIDA, BOAD, BIDC, BM, BAD, FAO, PNUD, BID, BADEA, Collectivités locales, OP, ONG
			Accès Insuffisant des PP aux informations technique en temps réel sur la maîtrise et la gestion de l'eau à petite échelle	Concevoir un kit d'informations techniques relatives à la maîtrise et la gestion de l'eau à petite échelle, à l'attention des PP et l'intégrer dans les services d'appui-conseil	GdT, FIDA, BM, BAD, FAO, PNUD, Collectivités locales, OP, ONG
			Faible capacité des petits producteurs à supporter les coûts des prestations (entretien du petit matériel de retenue d'eau...)	Mettre en place un mécanisme de partage des coûts des prestations au niveau communautaire à travers l'organisation des PP en groupement	GdT, FIDA, BM, FAO, PNUD, Collectivités locales, OP, ONG
			Adaptation des programmes d'appui conseil aux besoins des PP (production végétale et animale) et en particulier des femmes	Faibles capacités matérielles et humaines de l'ICAT à répondre aux besoins des PP (productions végétale et animale). Sous représentation des femmes au sein de l'ICAT	Renforcer les capacités matérielles et humaines des structures de vulgarisation, en intégrant l'approche genre (recyclage des agents des structures de vulgarisation publics et privés sur de nouveaux outils de vulgarisation ; recrutement de nouveaux agents de vulgarisation dont les femmes ; dotation de l'ICAT en moyens matériels et logistiques)

OMD	Indicateur	Interventions prioritaires	Goulots d'étranglement prioritaires	Solutions indicatives d'accélération 2011-2015	Partenaires potentiels pour la mise en œuvre
OMD 1: Éliminer l'extrême pauvreté et la faim [Cible 1A: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour]	Proportion de la population disposant de moins un dollar US par jour (PPA)	Adaptation des programmes d'appui conseil aux besoins des PP (production végétale et animale) et en particulier des femmes	Sous-utilisation des TIC (radio rurale, téléphonie cellulaire, etc.) comme outils de vulgarisation	Adapter les outils de vulgarisation aux nouveaux canaux de sensibilisation (radio rurales, téléphonie cellulaire, etc.)	GdT, FIDA, BM, FAO, PNUD, Collectivités locales, OP, ONG, Médias
				Organiser la diffusion périodique des messages clés sur les itinéraires techniques, l'utilisation des engrais et des semences, l'entretien des ouvrages...	GdT, FIDA, BM, FAO, PNUD, Collectivités locales, OP, ONG, Médias
		Amélioration des infrastructures de stockage et de petite transformation	Manque d'harmonisation des stratégies de vulgarisation agricole	Concevoir et mettre en œuvre une stratégie nationale de vulgarisation agricole	GdT, FIDA, BM, FAO, PNUD, Collectivités locales, OP, ONG, Médias
				Faible promotion et financement des activités post-récoltes (conservation, transformation) et des infrastructures de stockage	Faire l'état des lieux des technologies de conservation existantes et des petites unités de transformation des produits agricoles
			Mettre en place un fonds de soutien à la transformation des produits agricoles pour les PP		GdT, FIDA, BM, FAO, PNUD, Collectivités locales, CNP, CCIT, OP, ONG, IMF/Banque
			Former les PP dans les modalités d'accès, de fonctionnement et d'utilisation du fonds		GdT, FIDA, BM, FAO, PNUD, Collectivités locales, CNP, CCIT, OP, ONG, IMF/Banque
			Déficit énergétique en milieu rural pour le soutien des petites unités agroalimentaires	Promouvoir les énergies à force motrice (installation de plates-formes multifonctionnelles)	GdT, FIDA, BM, BOAD, BIDC, BID, BADEA, BAD, FAO, PNUD, Collectivités locales, CNP, CCIT, OP, ONG
			Amélioration de l'accès des petits producteurs aux géniteurs améliorés, à la couverture sanitaire, à l'habitat amélioré et à l'alimentation de l'élevage familiale	Faible accessibilité financière des petits producteurs aux géniteurs améliorés	Mettre en place un système de crédit rotatif de soutien de la fourniture des géniteurs de petits cheptels aux PP (volailles, mouton/chèvres, porcs, lapins)
		Faible capacité des petits producteurs à supporter les coûts des prestations prophylactiques (vaccination, produits vétérinaires...)		Améliorer la prophylaxie, l'alimentation et la gestion techniques de l'élevage familial	GdT, FIDA, BM, UE, FAO, PNUD, Collectivités locales, OP, ONG, AVE, Vétérinaires privés

OMD	Indicateur	Interventions prioritaires	Goulots d'étranglement prioritaires	Solutions indicatives d'accélération 2011-2015	Partenaires potentiels pour la mise en œuvre
OMD 1: Éliminer l'extrême pauvreté et la faim [Cible 1A: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour]	Proportion de la population disposant de moins d'un dollar US par jour (PPA)	Amélioration de l'accès des petits producteurs aux géniteurs améliorés, à la couverture sanitaire, à l'habitat amélioré et à l'alimentation de l'élevage familiale	Faible qualité, voire l'inexistence des habitats des animaux	Améliorer les habitats de l'élevage familial et des équipements	GdT, FIDA, BM, BAD, UE, FAO, PNUD, Collectivités locales, OP, ONG, IMF/Banque
			Absence de stratégie de promotion du développement de l'élevage familiale	Elaborer et diffuser un document de stratégie de promotion de l'élevage familial	GdT, FIDA, BM, UE, FAO, PNUD, UEMOA, Collectivités locales, OP, ONG, AVE, Vétérinaires privés

VI. Cadre d'accélération de l'OMD1 en milieu rural

1. Plan d'Action Pays

La pauvreté rurale a beaucoup progressé depuis le début des années 1990 suite à la longue crise sociopolitique dont les conséquences sur la situation économique et financière d'une part, et la coopération au développement d'autre part, ont fortement réduit les interventions publiques et privées en milieu rural. Malgré cette situation difficile et les défis importants qui la caractérisent, le Togo dispose de potentialités lui permettant de renverser rapidement la tendance si des actions concrètes à impact rapide sont mises en œuvre au cours des cinq années qui nous séparent de l'échéance de 2015. A cet effet, des solutions sont disponibles pour accroître la productivité agricole et faciliter l'accès des produits aux marchés, notamment ceux des petits producteurs ; elles ont été mises en œuvre avec succès dans différentes parties du Monde et en Afrique.

Par ailleurs, les mesures prises par le Gouvernement depuis 2008 pour faire face à la crise alimentaire mondiale ont montré qu'il est possible, moyennant des interventions publiques et privées, d'accroître la production agricole et de dégager un surplus commercialisable sur les marchés de la Sous Région. Il faut maintenant passer à l'échelle tout en veillant à s'assurer de la durabilité des actions proposées.

C'est le but visé à travers le présent Cadre d'Accélération des OMD (CAO) dont l'objectif principal est de faciliter, dans le cadre du PNIASA, l'amélioration de la productivité agricole des petits producteurs en vue de réduire significativement la pauvreté rurale. A cet effet, il s'appuiera sur les expériences réussies au niveau national à une échelle locale et dans d'autres pays en développement. A la lumière des solutions identifiées plus haut, le plan d'action du CAO s'articule autour des points suivants :

- La facilitation de l'accès aux intrants : cette composante vise à permettre aux petits producteurs, à travers des circuits d'approvisionnement et de distribution renforcés et un mécanisme financier soutenable, de disposer de l'engrais (chimique et organique issu de l'élevage) et des semences améliorées en vue d'augmenter leur productivité ;
- La mise en place des infrastructures : cette composante vise à renforcer la maîtrise de l'eau en vue d'avoir un cycle de production annuelle ne dépendant pas seulement de la pluviométrie. Par ailleurs, la mise en place des infrastructures de conservation et de transformation va permettre d'augmenter significativement la production nette des petits producteurs et par conséquent leur accès aux marchés ;
- L'établissement d'un mécanisme institutionnel viable pour appuyer les petits producteurs : cette composante vise à mettre en place les conditions nécessaires à une bonne exécution des deux premières composantes. En effet, la réussite de la mise en œuvre de plusieurs solutions (accès aux intrants, distribution des bons, mise en place du warrantage, gestion des infrastructures collectives -eau, stockage, conservation-) nécessite des Organisations de Producteurs viables et crédibles avec des capacités de gestion renforcées. En plus, il est important que la participation des petits producteurs au sein de ces organisations soit améliorée afin qu'ils puissent mieux défendre leurs intérêts. Enfin, il est important d'accompagner ce processus par un appui conseil de qualité sur l'utilisation des intrants, la gestion des infrastructures et les pratiques culturales. A cet effet, le dispositif d'appui conseil sera revu dans le sens d'une plus grande proximité avec les producteurs.



Que faut-il faire pour atteindre les OMD ?
Une évaluation internationale

Encourager une croissance économique inclusive et favorable aux pauvres : « ...Une réduction rapide de la pauvreté et de la faim résulte d'une croissance économique élevée par habitant, ayant pour moteurs la productivité agricole, une stimulation de l'emploi et une répartition équitable des revenus, des actifs et des opportunités. Outre les efforts entrepris pour diminuer de moitié les taux de pauvreté, il faudrait s'attacher à réduire le nombre absolu de pauvre. Appuyer l'agriculture en fournissant des intrants agricoles (engrais, crédits, semences améliorées et gestion de l'eau) peut contribuer à une meilleure productivité et une plus grande sécurité alimentaire... ». PNUD, 2010.

Compte tenu de la place importante de la femme dans l'agriculture, le CAO intègre une stratégie genre pour mieux cibler les petites productrices en vue d'assurer un accès équitable aux ressources productives et une meilleure participation aux Organisations des Producteurs. En outre, une attention particulière sera portée au recrutement des Conseillères Agricoles pour faciliter l'appropriation par les petites productrices des meilleures pratiques culturelles, de l'utilisation des intrants améliorés, de la gestion de l'eau et de la conservation/transformation des produits agricoles.

Ces solutions à impact rapide doivent cependant être articulées avec des réformes en profondeur. Lesdites réformes, dont les effets se sentiront à moyen terme, portent, entre autres, sur :

- La question foncière ;
- La reconstruction d'un système national de recherche et de vulgarisation ;
- La réorganisation de la chaîne de valeurs afin de bâtir des alliances entre les producteurs agricoles, notamment les petits producteurs, via les Organisations de Producteurs, et le Secteur privé pour un meilleur accès aux marchés nationaux et internationaux ;

- La réorganisation du Ministère en charge de l'Agriculture et le renforcement des capacités des structures en charge de la planification (y compris le système d'informations statistiques agricoles) et de celles en charge des interventions sur le terrain.

Le présent Cadre servira de base pour l'établissement d'un « Pacte d'Accélération de l'OMD 1 dans le milieu rural » en vue de faciliter l'engagement de l'ensemble des partenaires impliqués au niveau national dans l'accompagnement des petits producteurs agricoles. Un tel pacte pourra aussi aider à la mise en place d'un appui plus global de la communauté internationale pour les actions requises. A ce sujet, il convient de noter que le GASFP (Global Agricultural Food Security Program) a déjà prévu une allocation de 39 millions de US \$ (environ 19,5 milliards de F CFA) au profit du Togo pour, entre autres, booster les rendements agricoles des petits producteurs dans les cultures de riz, de maïs et du manioc. Ce programme, dont la formulation sera finalisée d'ici le début du dernier trimestre de 2010, sera exécuté par le FIDA et la Banque Mondiale. Il s'agit d'un pas important que le prochain Sommet de 2010 sur les OMD devra consolider et élargir à d'autres partenaires.

Plan d'action

Goulets d'étranglement prioritaires	Solutions indicatives d'accélération (2011-2015)	Coûts (milliards CFA)	Financement acquis		Gap de financement
Faible accessibilité financière des petits producteurs aux engrais	Mettre en place un mécanisme de fourniture des engrais aux PP par des bons ciblés et ponctuels (subvention)	22,0	4,4	FIDA-GdT	17,6
	Mettre en place un système pérenne de crédit rotatif (fonds revolving) de soutien de la fourniture des engrais aux PP	33,0	3,3	BM - GdT	29,7
Faible accessibilité physique des petits producteurs aux engrais	Mettre en place des points de vente (boutiques) des engrais au niveau cantonal et villageois	1,3			1,3
	Former une masse critique d'animateurs endogènes sur le GIFS	0,5			0,5
Absence d'une stratégie nationale pour la fertilité des sols	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de fertilisation des sols	0,35			0,35
	Formaliser les contrats des baux ruraux de sécurisation des terres pour les femmes et les jeunes	0,024			0,024
	Appuyer le programme des zones d'aménagement agricole planifié (ZAAP)	3,00	0,80	GdT	2,20
	Faire l'état des lieux sur la législation agro foncière, élaborer et vulgariser la Loi sur le foncier rural	0,78		GdT	0,78
Faible accessibilité financière et physique des petits producteurs aux semences et utilisation limitée des semences par les PP en situation de déficit alimentaire	Appuyer les ménages vulnérables d'une aide alimentaire constituée de produits vivriers locaux (suivant le modèle « produits vivriers pour protection de semences »)	0,8			0,8
	Mettre en place un mécanisme, d'approvisionnement, et de distribution des semences améliorées aux PP	4,0	0,20	FIDA- GdT	3,8
	Mettre en place un système de crédit rotatif (fonds revolving) de soutien de la fourniture semences améliorées des cultures vivrières (céréales, légumineuses, tubercules et racines et horticulture)	4,0	1	GdT	3

¹⁰ La répartition de ces financements acquis n'inclut pas l'allocation du GASFP dont la répartition sera disponible durant le dernier trimestre de 2010 à la suite de la mission de formulation.

Goulots d'étranglement prioritaires	Solutions indicatives d'accélération (2011-2015)	Coûts (milliards CFA)	Financement acquis		Gap de financement
Manque de capacités de stockage différenciées (semences, engrais...)	Construire des magasins de stockage adaptés pour les semences améliorées au niveau cantonal et villageois	1,30			1,30
Faiblesse des mécanismes de financement de la production et la certification des semences améliorées	Renforcer les structures de l'ITRA de l'ICAT et de la DS pour la production des semences de base, la vulgarisation, le contrôle et la certification des semences commerciales	0,5	0,20	GdT - FAO	0,3
Faible allocation budgétaire au profit des projets de maîtrise de l'eau et de la petite irrigation	Promouvoir la mobilisation de ressources (interne et externe) pour la construction des retenues d'eau colinéaires et des forages pour la petite irrigation	20,1	0,8	BOAD-BIDC	19,3
Faibles capacités en équipements, en ressources humaines et en technologies adaptées (expertise) (DGEA, DAER et entreprises locales)	Former le personnel de la DGEA, de la DAER et des entreprises locales à la gestion de l'eau à petite échelle. Équiper les deux directions en moyens matériels et logistiques	0,7			0,70
Accès Insuffisant des PP aux informations technique en temps réel sur la maîtrise et la gestion de l'eau à petite échelle	Concevoir un kit d'informations techniques relatives à la maîtrise et la gestion de l'eau à petite échelle, à l'attention des PP et l'intégrer dans les services d'appui-conseil	7,5			7,5
Faible capacité des petits producteurs à supporter les coûts des prestations (entretien du petit matériel de retenue d'eau...)	Mettre en place un mécanisme de partage des coûts des prestations au niveau communautaire à travers l'organisation des PP en groupement	0,25			0,25
Faibles capacités matérielles et humaines de l'ICAT à répondre aux besoins des PP (productions végétale et animale), et sous représentation des femmes	Renforcer les capacités matérielles et humaines des structures de vulgarisation, en intégrant l'approche genre à travers : le recyclage des agents des structures de vulgarisation (publics et privés) sur de nouveaux outils de vulgarisation ; le recrutement de nouveaux agents de vulgarisation dont les femmes ; la dotation de l'ICAT en moyens matériels et logistiques	2,1	0,3	GdT	1,8
Sous-utilisation des TIC (radio rurale, téléphonie cellulaire, etc.)	Adapter les outils de vulgarisation aux nouveaux canaux de sensibilisation (radio rurales, téléphonie cellulaire, etc.)	0,8			0,8
	Organiser la diffusion périodique des messages clés sur les itinéraires techniques, l'utilisation des engrais et des semences, l'entretien et des ouvrages...	0,55			0,55
Manque d'harmonisation des stratégies de vulgarisation agricole	Concevoir et mettre en œuvre une stratégie nationale de vulgarisation agricole	0,5			0,5

Goulots d'étranglement prioritaires	Solutions indicatives d'accélération (2011-2015)	Coûts (milliards CFA)	Financement acquis		Gap de financement
Faible promotion et financement des activités post-récoltes (conservation, transformation) et des infrastructures de stockage	Faire l'état des lieux de la conservation et des petites unités de transformation des produits agricole	0,05			0,05
	Mettre en place un fonds de soutien à la transformation des produits agricoles pour les PP	1,00			1,00
	Former les PP dans le fonctionnement du fonds	0,13			0,13
Déficit énergétique en milieu rural pour le soutien des petites unités agroalimentaires	Promouvoir les énergies à force motrice (installation de plates-formes multifonctionnelles)	4,00			4,00
Faible accessibilité financière des petits producteurs aux géniteurs améliorés	Mettre en place un système de crédit rotatif de soutien de la fourniture des géniteurs de petits cheptels aux PP (volailles, mouton/chèvres, porcs, lapins)	3,75	0,03		3,72
Faible capacité des petits producteurs à supporter les coûts des prestations prophylactiques (vaccination, produits vétérinaires...)	Améliorer la prophylaxie, l'alimentation et la gestion techniques de l'élevage familial	20,4	2,00	UE - FAO	18,4
Faible qualité, voire l'inexistence des habitats des animaux	Améliorer les habitats de l'élevage familial et des équipements	6,0			6,0
Absence de stratégie de promotion du développement de l'élevage familiale agroalimentaires	Elaborer et diffuser un document de stratégie de promotion de l'élevage familial	0,20			0,20
Faible accessibilité financière des petits producteurs aux géniteurs améliorés	Mettre en place un système de crédit rotatif de soutien de la fourniture des géniteurs de petits cheptels aux PP (volailles, mouton/chèvres, porcs, lapins)	3,75	0,03	GdT	3,72
Faible capacité des petits producteurs à supporter les coûts des prestations prophylactiques (vaccination, produits vétérinaires...)	Améliorer la prophylaxie, l'alimentation et la gestion techniques de l'élevage familial	20,4	2,00	UE - FAO	18,4
Faible qualité, voire l'inexistence des habitats des animaux	Améliorer les habitats de l'élevage familial et des équipements	6,0			6,0
Absence de stratégie de promotion du développement de l'élevage familiale	Elaborer et diffuser un document de stratégie de promotion de l'élevage familial	0,20			0,20

2. Plan de mise en œuvre et de suivi-évaluation

Le Cadre d'Accélération dérive du PNIASA qui est lui-même bâti selon une approche programme sectorielle avec ses propres mécanismes de mise en œuvre et de suivi-évaluation. De ce fait, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du présent CAO se fera en utilisant le même dispositif.

Dans cette perspective, le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) exerce pleinement la maîtrise d'ouvrage du PNIASA et son Ministre préside le Comité Interministériel de Pilotage Stratégique (CIPS). A cet effet, il a signé un Cadre Partenarial qui incite les partenaires au développement à élaborer conjointement leurs opérations dans le respect des principes de la Déclaration de Paris et au Plan d'Action d'Accra. Au niveau régional, la mise en œuvre des activités se fera

sous la coordination des Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (DRAEP).

Concernant le suivi de la mise en œuvre, le nœud national du Système Régional d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances (ReSAKSS) est mis en place dans le cadre du PNIASA afin de générer l'information nécessaire au suivi des progrès réalisés, de documenter les succès obtenus et les leçons apprises. Ce processus de revue et d'apprentissage a pour vocation d'améliorer la formulation et la mise en œuvre des politiques et programmes.

De manière générale, le cadre du suivi - évaluation du PNIASA est ancré dans le dispositif du DSRP. Il dispose d'une matrice d'indicateurs permettant de faire le suivi de l'ensemble des solutions proposées par le CAO.

Plan de mise en œuvre et de suivi

Solutions et activités	Calendrier						Responsable
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Mettre en place un mécanisme de fourniture des engrais aux PP par des bons ciblés et ponctuels (subvention) Indicateur : stratégie ; modalités d'identification des cibles, format de bons, procédures de distributions. 100 Kg/demi ha d'engrais pour une cible de 500000 PP							CAGIA
Mettre en place un système pérenne de crédit rotatif (fonds revolving) de soutien de la fourniture des engrais aux PP Indicateur : stratégie ; modalités d'identification des cibles, montant crédit, procédure de fourniture. 150 Kg/demi ha pour une cible de 500.000 PP							CAGIA
Mettre en place des points de vente d'engrais au niveau cantonal et villageois Indicateur : 1000 magasins (20 m ² : 12 tonnes)							DAER
Former une masse critique d'animateurs endogènes sur le GIFS Indicateur : 2 500 personnes							ICAT
Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de fertilisation des sols Indicateur : stratégie élaborée et validée ; 200 acteurs formés sur la stratégie							ITRA
Formaliser les contrats des baux ruraux de sécurisation des terres pour les femmes et les jeunes Indicateur : contrats types de sécurisation foncière établis et validés							DAER
Appuyer le programme des zones d'aménagement agricole planifié (ZAAP) Indicateur : 3000 ha aménagés							DAER

Solutions et activités	Calendrier						Responsable
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Faire l'état des lieux sur la législation agro foncière, élaborer et vulgariser la Loi sur le foncier rural Indicateur : 4500 trames fonciers villageois, cantonaux, régionaux et national législation adoptée et vulgarisée							DAER
Appuyer les ménages vulnérables d'une aide alimentaire constituée de produits vivriers locaux (suivant le modèle « produits vivriers pour protection de semences ») Indicateur : 5 400 tonnes d'équivalent maïs pour 200 000 personnes							ANSAT
Mettre en place un mécanisme, d'approvisionnement et de distribution des semences améliorées aux PP Indicateur : stratégie ; modalités d'identification des cibles, formats de bons, procédures de distributions. 10 Kg/demi ha de semences cible de 500.000 PP							CAGIA+ICAT
Mettre en place un système de crédit rotatif (fonds revolving) de soutien de la fourniture semences améliorées des cultures vivrières (céréales, légumineuses, tubercules et racines et horticulture) aux PP Indicateur : stratégie ; modalités d'identification des cibles, montant crédit, procédure de fourniture. 10 Kg/demi ha de semences cible de 500.000 PP							CAGIA
Construire des magasins de stockage adaptés pour les semences améliorées au niveau cantonal et villageois Indicateur : 1000 magasins (20 m ² : 12 tonnes)							DAER
Renforcer les structures de l'ITRA, de l'ICAT et de la DS pour la production des semences de base, la vulgarisation, le contrôle et la certification des semences commerciales Indicateur : air de séchage, superficies aménagées, matériel agricole, équipements de laboratoire, nombre de semenciers formés/recyclés							ITRA
Promouvoir la mobilisation de ressources (interne et externe) pour la construction des retenues d'eau colinéaires et des forages pour la petite irrigation Indicateur : 1000ha de retenue d'eau construit ; 12.500 ha aménagées, cibles 25 000 PP							DAER
Former le personnel de la DGEA, de la DAER, de l'ICAT et des entreprises locales à la gestion de l'eau à petite échelle. Indicateur : 20 agents Equiper les deux directions en moyens matériels et logistiques Indicateur : 2 kits d'hydrologie et de contrôle des ouvrages.							DAER
Concevoir un kit d'informations techniques relatives à la maîtrise et la gestion de l'eau à petite échelle, à l'attention des PP et l'intégrer dans les services d'appui-conseils Indicateur : 100 000 kits CES pour 100 000 PP							DAER
Mettre en place un mécanisme de partage des coûts des prestations au niveau communautaire à travers l'organisation des PP en groupement Indicateur : 1000 groupements formés							ICAT

Solutions et activités	Calendrier						Responsable
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Renforcer les capacités matérielles et humaines des structures de vulgarisation, en intégrant l'approche genre à travers : Recyclage des agents des structures de vulgarisation (publics et privés) sur de nouveaux outils de vulgarisation ; Recrutement de nouveaux agents de vulgarisation dont les femmes ; Dotation de l'ICAT en moyens matériels et logistiques Indicateur : 100 fiches techniques élaborées sur les pôles d'entreprises agricoles (itinéraires) ; 400 agents recyclés ; 40 nouveau agents recrutés dont au moins 20 femmes, 5 véhicules+100 motos acquis,							ICAT
Adapter les outils de vulgarisation aux nouveaux canaux de sensibilisation (radio rurales, TV, téléphonie cellulaire, etc.) (élaboration de plaquettes d'information adaptées aux nouveaux média) Indicateur : conception de 6 messages thématiques clés/an ; forfait envoi de SMS mensuel							ICAT
Organiser la diffusion périodique des messages clés sur les itinéraires techniques, l'utilisation des engrais et des semences, l'entretien des ouvrages... Indicateur : 530 diffusions sur 10 radios ; 5TV, affichage sur 34 panneaux géants, envoi de SMS mensuel							ICAT
Concevoir et mettre en œuvre une stratégie nationale de vulgarisation agricole Indicateur : stratégie élaborée et validée ; 200 acteurs formés sur la stratégie							ICAT
Faire l'état des lieux des technologies de la conservation et des petites unités de transformation des produits agricoles Indicateur : rapport de l'état des lieux, nombre d'acteurs et de technologies							ICAT
Mettre en place un fonds de soutien à la transformation des produits agricoles pour les PP Indicateur : outils de gestion du fonds, montants dotation, nombre de bénéficiaires							ICAT
Former les PP dans le fonctionnement du fonds Indicateur : 200 OP formées							ICAT
Promouvoir les énergies à force motrice (installation de plates-formes multifonctionnelles) Indicateur : 1000 nouveaux villages dotés en installation de plates-formes multifonctionnelles							CEET
Mettre en place un système de crédit rotatif (fonds revolving) de soutien de la fourniture des géniteurs améliorateurs des élevages familiaux des PP Indicateur : stratégie ; modalités d'identification des cibles, montant crédit, procédure de fourniture							ICAT
Améliorer la prophylaxie, l'alimentation et la gestion techniques de l'élevage familial Indicateur : 10 millions de volailles + 2,5 millions petits ruminants + 100 milles lapins							DE
Améliorer les habitats de l'élevage familial et des équipements Indicateur : 50 000 PTA et les 1000 bergeries, 5000 clapiers améliorées							ICAT
Elaborer et diffuser un document de stratégie de promotion de l'élevage familial Indicateur : document de stratégie élaboré et diffusé, 200 acteurs formés							DE

VII. Annexes

1. Références et sources de données

1. Stratégie nationale de développement basée sur les OMD 2006-2015 (2007)
 - Document de synthèse
 - Diagnostic du secteur de l'agriculture et de la lutte contre la faim
 - Stratégie nationale de développement basée sur les OMD pour le secteur de l'agriculture et de la lutte contre la faim
2. Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (2009)
 - DSRP 2009-2011
 - Plans d'actions prioritaires du DSRP
 - Rapports d'avancement 2009 du DSRP
3. Programme National de Sécurité Alimentaire (2008)
4. Stratégie de Relance de la Production Agricole (2009)
5. Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (2010)
 - Plan d'Investissement
 - Plan d'Opérations
 - Cadre Partenarial entre le Gouvernement du Togo et ses partenaires techniques et financier du PNIASA
 - Actes de la Table Ronde du Togo sur le financement du PNIASA
 - Revue interne de la mise en œuvre du PNIASA par le MAEP
 - Panel de revue technique externe du PNIASA
6. Revue du secteur agricole – Draft- (2010)
7. FAO : Cadre national des priorités à moyen terme 2010 – 2015 : sous secteur de la production végétal (2009)
8. Banque Mondiale : Projet d'Appui au Secteur Agricole (PASA) : aides mémoire des missions d'avril et juin 2010
9. FIDA : Projet d'Appui au Développement Agricole du Togo : (PADAT) : aides mémoire des missions de décembre 2009 et juin 2010
10. Etude sur les capacités d'absorption dans les secteurs prioritaires (2009).

2. Processus de préparation dans le pays et leçons apprises

	Phase préparatoire		Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4	
Inputs majeurs	Préparation de l'étude et Collecte des données	Identification des OMD prioritaires	Identification des interventions prioritaires	Identification des goulots d'étranglement	Identification des goulots d'étranglement prioritaires	Identification des solutions	Développement du Cadre d'Accélération
Activités majeures	Discussions entre le Système des Nations Unies (SNU) et le Gouvernement sur le concept du CAO et les modalités de sa préparation → fin Mai 2010 Mise en place du Comité National → début Juin 2010 (CN/CAO) Séance d'information sur le CAO → Semaine du 7 Juin 2010	Identification de l'OMD 1 en milieu rural compte tenu de la situation spéciale du Togo → 4 Juin 2010 Identification des personnes ressources → Semaine du 7 Juin 2010 Réunion des Chefs d'Agence du SNU sur la CAO → 11 Juin 2010 Mise en place d'une équipe technique SNU pour appuyer le CN/CAO (FAO Agence leader)	Reconstitution d'une base documentaire Analyse de la documentation (SND/OMD, Rapports de suivi des OMD, DSRP, Documents sectoriels) Analyse du menu d'interventions tirées du CAS (Country Analysis Sheet) et de la SND/OMD → Semaine du 7 Juin 2010	Formation des membres du CN/CAO et des personnes ressources sur l'approche méthodologique → 15 Juin 2010 Travaux préliminaire de collecte et d'analyse des informations (documentaires et statistiques) → 14 -30 juin 2010 Conduite de l'analyse des goulots d'étranglement par l'équipe nationale avec l'appui des personnes ressources → atelier national : 7-8 Juillet 2010 Affinement de l'analyse des goulots d'étranglement, priorisation des goulots d'étranglement et identification des solutions → Atelier régional (12 – 13 Juillet 2010) suivi d'une mise en forme finale par l'équipe nationale (14 – 16 Juillet 2010) Prise en compte des discussions en cours entre le Gouvernement et ses partenaires dans le domaine du développement agricole, notamment celles portant sur la préparation de la requête au GAFSP (Global Agricultural Food Security Program)	Préparation du premier draft du CAO → 26 juillet 2010 Atelier interne au niveau du Ministère de l'Agriculture → 29 Juillet 2010 Atelier national de validation → 6 Août 2010		
Partenaires impliqués	Ministères : Planification, Finances, Agriculture, Santé, Education, Infrastructures routières...	Ministères : Planification, Finances, Agriculture, Santé, Education, Infrastructures routières... Agences SNU	Ministères : Planification, Finances, Agriculture, Santé, Education, Infrastructures routières... Agences SNU	Ministères : Planification, Finances, Agriculture, Santé, Education, Infrastructures routières... Equipe pays du SNU, PNUD (Centre Régional Dakar et BDP), FAO (Bureau Régional Accra)	Ministères : Agriculture, Planification FAO, PNUD, PNUD/Centre Régional Dakar		
Leçons apprises (ce qui a marché)	Engagement du Gouvernement sur les OMD Implication du SNU	La disponibilité de la SND/OMD et des différents rapports de suivi des OMD, notamment celui de 2010, ont facilité le travail	La disponibilité de la SND/OMD a facilité cette partie du travail	Le CAO a été développé sur la base des principes directeurs du PNIASA, et a pris en compte les initiatives en cours de préparation avec les partenaires (GASFP, FIDA, Banque Mondiale) dont la passage à l'échelle s'avère urgente pour réduire la pauvreté rurale	L'approche participative et l'implication des partenaires techniques clé ont fortement contribué à l'élaboration du Cadre d'Accélération et la qualité (Plan d'Actions) proposé		
Leçons apprises (défis)	Temps limité pour la conduite de l'exercice	Difficulté de restreindre le champ d'analyse compte tenu de l'interdépendance des cibles de l'OMD 1 et des autres OMD avec la réduction de la pauvreté	Manque d'un système d'archivage de la documentation des 20 dernières années Faiblesse du système d'informations statistiques agricoles	Faiblesse du système d'informations statistiques agricoles (analyse de la mise en œuvre des interventions retenues entre 2007 et 2009) Intégration dans l'analyse de questions importantes dont la résolution va accompagner l'accroissement de la productivité agricole et faciliter la réduction de la pauvreté rurale : désenclavement, accès aux marchés...	Temps limité pour la conduite de l'exercice		
Leçons apprises (défis)	Temps limité pour la conduite de l'exercice	Difficulté de restreindre le champ d'analyse compte tenu de l'interdépendance des cibles de l'OMD 1 et des autres OMD avec la réduction de la pauvreté	Manque d'un système d'archivage de la documentation des 20 dernières années Faiblesse du système d'informations statistiques agricoles	Faiblesse du système d'informations statistiques agricoles (analyse de la mise en œuvre des interventions retenues entre 2007 et 2009) Intégration dans l'analyse de questions importantes dont la résolution va accompagner l'accroissement de la productivité agricole et faciliter la réduction de la pauvreté rurale : désenclavement, accès aux marchés...	Temps limité pour la conduite de l'exercice		

3. Critères de priorisation des solutions retenues

Interventions priorisées	Goulots d'étranglement priorisés	Solutions pour accélérer les progrès	Impact de la solution sur le goulot d'étranglement	Faisabilité de la solution
Investissements dans la fertilité des sols Amélioration de l'accès des PP aux engrais	A.1. Faible accessibilité financière des petits producteurs aux engrais	Mettre en place un mécanisme de fourniture des engrais aux PP par des bons ciblés et ponctuels (subvention)	<u>Ampleur</u> : Impact élevé sur les PP et sur les ménages très pauvres avec des retombées sur les autres OMD, <u>Rapidité</u> : impact immédiat, <u>durabilité</u> : Moyen terme (3 ans)	<u>Gouvernance</u> : Fort potentiel de coordination par le Ministère de l'Agriculture, <u>Capacité</u> : bonne capacité à planifier et mettre en œuvre; <u>Disponibilité de fonds</u> : Oui mais partiellement par l'Etat et les PTF
		Mettre en place un système pérenne de crédit rotatif (fonds revolving) de soutien de la fourniture des engrais aux PP	<u>Ampleur</u> : Impact élevé sur les PP et sur les ménages très pauvres avec des retombées sur les autres OMD, <u>Rapidité</u> : impact à MT, <u>durabilité</u> : M et LT	<u>Gouvernance</u> : Fort potentiel de coordination par le Ministère de l'Agriculture, <u>Capacité</u> : bonne capacité à planifier et mettre en œuvre; <u>Disponibilité de fonds</u> : Oui mais partiellement par l'Etat et les PTF
	A.2. Faible accessibilité physique des petits producteurs aux engrais (disponibilité des magasins de stockage et éloignement de points de vente)	Mettre en place des points de vente (boutiques intrants) d'engrais au niveau cantonal et villageois	<u>Ampleur</u> : Impact élevé sur les PP et sur les ménages très pauvres avec des retombées sur les autres OMD, <u>Rapidité</u> : impact immédiat, <u>durabilité</u> : Moyen et Long termes	<u>Gouvernance</u> : Fort potentiel de coordination par le Ministère de l'Agriculture, <u>Capacité</u> : bonne capacité à planifier et mettre en œuvre; <u>Disponibilité de fonds</u> : Oui mais partiellement par l'Etat et les PTF
		Former une masse critique d'animateurs endogènes sur le GIFS	<u>Ampleur</u> : Impact élevé sur les PP et sur les ménages très pauvres avec des retombées sur les autres OMD, <u>Rapidité</u> : impact immédiat, <u>durabilité</u> : probablement à Moyen terme (3 ans)	<u>Gouvernance</u> : Fort potentiel de coordination par le Ministère de l'Agriculture, <u>Capacité</u> : bonne capacité à planifier et mettre en œuvre; <u>Disponibilité de fonds</u> : Oui mais partiellement par l'Etat et les PTF
	A.3. Insécurité foncière (législation agro foncière non actualisée, difficultés d'accès des femmes à la terre, rupture facile de contrat) ne garantissant pas les investissements	Faire l'état des lieux sur la législation agro foncière, élaborer et vulgariser la Loi sur le foncier rural	<u>Ampleur</u> : Impact élevé sur les PP et sur les ménages très pauvres avec des retombées sur les autres OMD, <u>Rapidité</u> : impact à moyen terme (5 ans), <u>durabilité</u> : probablement viable avec quelques obstacles	<u>Gouvernance</u> : Fort potentiel de coordination mais volonté politique à affirmer, <u>Capacité</u> : quelques préoccupations; <u>Disponibilité de fonds</u> : probable et source à déterminer
		Formaliser les contrats des baux ruraux de sécurisation des terres pour les femmes et les jeunes	<u>Ampleur</u> : Impact élevé sur les PP et sur les ménages très pauvres avec des retombées sur les autres OMD, <u>Rapidité</u> : impact à moyen terme (5 ans), <u>durabilité</u> : probablement viable avec quelques obstacles	<u>Gouvernance</u> : Fort potentiel de coordination mais volonté politique à affirmer, <u>Capacité</u> : quelques préoccupations; <u>Disponibilité de fonds</u> : probable et source à déterminer
		Appuyer le programme des zones d'aménagement agricole planifié (ZAAP)	<u>Ampleur</u> : Impact potentiel sur les PP et sur les ménages très pauvres avec des retombées sur les autres OMD, <u>Rapidité</u> : impact immédiat, <u>durabilité</u> : Moyen terme (3 ans)	<u>Gouvernance</u> : Fort potentiel de coordination par le Ministère de l'Agriculture, <u>Capacité</u> : bonne capacité à planifier et mettre en œuvre; <u>Disponibilité de fonds</u> : Oui mais partiellement par l'Etat et opérateurs privés

Interventions prioritées	Goulots d'étranglement priorités	Solutions pour accélérer les progrès	Impact de la solution sur le goulot d'étranglement	Faisabilité de la solution
Investissements dans la fertilité des sols Amélioration de l'accès des PP aux engrais	A.4. Absence de la stratégie nationale pour la fertilité des sols	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de fertilisation des sols	<u>Ampleur</u> : Impact élevé sur les PP et sur les ménages très pauvres avec des retombées sur les autres OMD, <u>Rapidité</u> : impact à moyen terme (5 ans), <u>durabilité</u> : probablement viable avec quelques obstacles	<u>Gouvernance</u> : Fort potentiel de coordination mais volonté politique à affirmer, <u>Capacité</u> : quelques préoccupations; <u>Disponibilité de fonds</u> : probable et source à déterminer
	B.1. Faible accessibilité financière et physique des PP; et utilisation limitée en situation de déficit alimentaire	Mettre en place un mécanisme, d'approvisionnement, et de distribution des semences améliorées aux PP	<u>Ampleur</u> : Impact élevé sur les PP et sur les ménages très pauvres avec des retombées sur les autres OMD, <u>Rapidité</u> : impact immédiat, <u>durabilité</u> : Moyen terme (3 ans)	<u>Gouvernance</u> : Fort potentiel de coordination par le Ministère de l'Agriculture, <u>Capacité</u> : bonne capacité à planifier et mettre en œuvre; <u>Disponibilité de fonds</u> : Oui mais partiellement par l'Etat et les PTF
		Mettre en place un système de crédit rotatif (fonds revolving) de soutien de la fourniture des semences aux PP	<u>Ampleur</u> : Impact élevé sur les PP et sur les ménages très pauvres avec des retombées sur les autres OMD, <u>Rapidité</u> : impact à MT, <u>durabilité</u> : M et LT	<u>Gouvernance</u> : Fort potentiel de coordination par le Ministère de l'Agriculture, <u>Capacité</u> : bonne capacité à planifier et mettre en œuvre; <u>Disponibilité de fonds</u> : Oui mais partiellement par l'Etat et les PTF
		Appuyer les ménages vulnérables d'une aide alimentaire constituée de produits vivriers locaux (suivant le modèle « produits vivriers pour protection de semences »)	<u>Ampleur</u> : Impact élevé sur les PP et sur les ménages très pauvres avec des retombées sur les autres OMD, <u>Rapidité</u> : impact à MT, <u>durabilité</u> : M et LT	<u>Gouvernance</u> : Fort potentiel de coordination par le Ministère de l'Agriculture, <u>Capacité</u> : bonne capacité à planifier et mettre en œuvre; <u>Disponibilité de fonds</u> : Oui mais partiellement par l'Etat et les PTF (PAM)
	B.2. Manque de capacités de stockage différenciées (semences, engrais etc.)	Construire des magasins de stockage adaptés pour les semences améliorées au niveau cantonal et villageois	<u>Ampleur</u> : Impact élevé sur les PP et sur les ménages très pauvres avec des retombées sur les autres OMD, <u>Rapidité</u> : impact immédiat, <u>durabilité</u> : Moyen et Long termes	<u>Gouvernance</u> : Fort potentiel de coordination par le Ministère de l'Agriculture, <u>Capacité</u> : bonne capacité à planifier et mettre en œuvre; <u>Disponibilité de fonds</u> : Oui mais partiellement par l'Etat et les PTF
	B.3. Faiblesse des mécanismes de financement de la production et la certification de des semences améliorées	Renforcer les structures de l'ITRA de l'ICAT et de la DS pour la production des semences de base, la vulgarisation, le contrôle et la certification des semences commerciales	<u>Ampleur</u> : Impact potentiel sur les PP, <u>Rapidité</u> : impact à MT, <u>durabilité</u> : Moyen et Long termes	<u>Gouvernance</u> : Fort potentiel de coordination par le Ministère de l'Agriculture, <u>Capacité</u> : bonne capacité à planifier et mettre en œuvre; <u>Disponibilité de fonds</u> : probable
	C.1. Faible allocation budgétaire pour le financement des projets de maîtrise de l'eau et de la petite irrigation	Promouvoir la mobilisation de ressources (interne et externe) pour la construction des retenues d'eau collinaires et des forages pour la petite irrigation	<u>Ampleur</u> : Impact potentiel sur les PP, sur les ménages pauvres et les entrepreneurs locaux, avec des retombées sur les autres OMD, <u>Rapidité</u> : impact à MT, <u>durabilité</u> : M et LT	<u>Gouvernance</u> : Potentiel probable de coordination par le Ministère de l'Agriculture, <u>Capacité</u> : préoccupation pour la capacité à planifier et mettre en œuvre; <u>Disponibilité de fonds</u> : capacité incertaine à financer

Interventions prioritisées	Goulots d'étranglement priorités	Solutions pour accélérer les progrès	Impact de la solution sur le goulot d'étranglement	Faisabilité de la solution
Amélioration de la maîtrise et de la gestion de l'eau à petite échelle pour la production	C.1. Faibles capacités en équipements, en ressources humaines et en technologies adaptées (expertise) des institutions (DGEA et DAER)	Former le personnel de la DGEA et de la DAER à la gestion de l'eau à petite échelle et équiper les deux directions en moyens matériels et logistiques	<u>Ampleur</u> : Impact potentiel sur les PP, sur les ménages pauvres et les entrepreneurs locaux, avec des retombées sur les autres OMD, <u>Rapidité</u> : MT, <u>durabilité</u> : MT	<u>Gouvernance</u> : Fort Potentiel de coordination par les Ministères de l'Agriculture et en charge de l'eau, <u>Capacité</u> : préoccupation pour la capacité à planifier et mettre en œuvre; <u>Disponibilité de fonds</u> : capacité incertaine à financer
	C.2. Accès Insuffisant des PP aux informations techniques en temps réel sur la maîtrise et la gestion de l'eau à petite échelle (y compris les agents de vulgarisation)	Concevoir un kit d'informations techniques relatives à la maîtrise et la gestion de l'eau à petite échelle, à l'attention des PP et l'intégrer dans les services d'appui-conseils	<u>Ampleur</u> : Impact élevé sur les PP et sur les ménages très pauvres avec des retombées sur les autres OMD, <u>Rapidité</u> : immédiat, <u>durabilité</u> : Moyen terme (3 ans)	<u>Gouvernance</u> : Fort potentiel de coordination par le Ministère de l'Agriculture et intervention probable des OND, <u>Capacité</u> : bonne capacité à planifier et quelques préoccupations pour la mise en œuvre; <u>Disponibilité de fonds</u> : Oui mais partiellement par l'Etat et les PTF
	C.3. Faible capacité des petits producteurs à supporter les coûts des prestations (entretien du petit matériel de retenue d'eau, etc.)	Mettre en place un mécanisme de partage des coûts des prestations au niveau communautaire à travers l'organisation des PP en groupement	<u>Ampleur</u> : Impact élevé sur les PP et sur les ménages très pauvres avec des retombées sur les autres OMD, <u>Rapidité</u> : impact à MT, <u>durabilité</u> : M et LT	<u>Gouvernance</u> : Potentiel probable de coordination les Ministères de l'Agriculture, du développement à la Base, des ONG, <u>Capacité</u> : préoccupation pour la capacité à planifier et mettre en œuvre; <u>Disponibilité de fonds</u> : capacité incertaine à financer
Extension de services Adaptation des programmes d'appui conseil aux besoins des PP (production végétale et animale) et en particulier des femmes	D.1. Faibles capacités matérielles et humaines de l'ICAT; sous représentation des femmes: pour (i) assurer la mobilité des conseillers agricoles et des techniciens spécialisés ; (ii) doter le système de vulgarisation en équipements et en ressources nécessaires pour la formation et l'information des agents et des producteurs (iii) insuffisance des ressources humaines où les femmes sont notablement sous représentées	Renforcer les capacités matérielles et humaines des structures de vulgarisation, en intégrant l'approche genre à travers :	<u>Ampleur</u> : Impact indirect sur les PP, <u>Rapidité</u> : impact à MT, <u>durabilité</u> : Moyen et Long termes	<u>Gouvernance</u> : Fort potentiel de coordination par le Ministère de l'Agriculture, <u>Capacité</u> : bonne capacité à planifier et mettre en œuvre; <u>Disponibilité de fonds</u> : probable
		Recyclage des agents des structures de vulgarisation (publics et privés) sur de nouveaux outils de vulgarisation		
Recrutement de nouveaux agents de vulgarisation dont les femmes				
Dotation de l'ICAT en moyens matériels et logistiques (matériel roulant, consommable et matériel informatique, carburant, communication ...)				
Etablir des fiches de poste avec des contrats de résultats à tous les niveaux				
D.2. Sous-utilisation des TIC (radio rurale, téléphonie cellulaire, etc.): (outils de vulgarisation non à jour)	Adapter les outils de vulgarisation aux nouveaux canaux de sensibilisation (radio rurales, téléphonie cellulaire, etc.) (élaboration de plaquettes d'information adaptées aux nouveaux média)	<u>Ampleur</u> : Impact élevé sur les PP et sur les ménages très pauvres avec des retombées sur les autres OMD, <u>Rapidité</u> : immédiat, <u>durabilité</u> : Moyen terme (3 ans)	<u>Gouvernance</u> : Fort potentiel de coordination par le Ministère de l'Agriculture et intervention probable des ONG, et du ministère des télécommunications <u>Capacité</u> : bonne capacité à planifier et quelques préoccupations pour la mise en œuvre; <u>Disponibilité de fonds</u> : Oui mais partiellement par l'Etat et les PTF	
	Organiser la diffusion périodique des messages clés sur les itinéraires techniques, l'utilisation des engrais et des semences, l'entretien des ouvrages, etc.	<u>Ampleur</u> : Impact élevé sur les PP et sur les ménages très pauvres avec des retombées sur les autres OMD, <u>Rapidité</u> : immédiat, <u>durabilité</u> : Moyen terme (3 ans)	<u>Gouvernance</u> : Fort potentiel de coordination par le Ministère de l'Agriculture et intervention probable des ONG, et du ministère des télécommunications <u>Capacité</u> : bonne capacité à planifier et quelques préoccupations pour la mise en œuvre; <u>Disponibilité de fonds</u> : Oui mais partiellement par l'Etat et les PTF	

Interventions prioritées	Goulots d'étranglement priorités	Solutions pour accélérer les progrès	Impact de la solution sur le goulot d'étranglement	Faisabilité de la solution
<p>Extension de services</p> <p>Adaptation des programmes d'appui conseil aux besoins des PP (production végétale et animale) et en particulier des femmes</p>	<p>D.3. Manque d'harmonisation des stratégies de vulgarisation agricole: (i) défaut d'une bonne Politique et planification ; (iii) non coordination des multiples interventions parfois divergentes des organisations d'appui qui se font concurrence sur le terrain</p>	<p>Concevoir et mettre en œuvre une stratégie nationale de vulgarisation agricole harmonisée</p>	<p><u>Ampleur</u> : Impact potentiel sur les PP, sur les ménages pauvres et les entrepreneurs locaux, avec des retombées sur les autres OMD, <u>Rapidité</u> : MT, <u>durabilité</u> : MT</p>	<p><u>Gouvernance</u> : Potentiel probable de coordination par le Ministère de l'Agriculture et le Ministère et charge de l'eau, <u>Capacité</u> : préoccupation pour la capacité à planifier et mettre en œuvre; <u>Disponibilité de fonds</u> : capacité incertaine à financer</p>
		<p>Réalisation d'un état des lieux de la vulgarisation agricole</p>		
		<p>Actualisation et harmonisation des outils de vulgarisation agricole</p>		
		<p>Clarification des rôles des différents acteurs</p>		
		<p>Conception des plaques sur les d'itinéraires techniques pour les différentes filières</p>		
		<p>Mise à disposition au niveau des cantons des panneaux d'itinéraires techniques</p>		
<p>Infrastructures de stockage, de transformation et de commercialisation</p> <p>Amélioration des infrastructures de stockage et de petite transformation</p>	<p>E.1. Faible promotion et financement des activités post-récoltes (conservation, transformation) et la mise en place des infrastructures de stockage (magasins, pistes rurales, marchés ruraux, abattoirs ruraux)</p>	<p>Faire l'état des lieux de la conservation et des unités de transformation des produits agricoles</p>	<p><u>Ampleur</u> : Impact indirect sur les PP et sur les ménages très pauvres avec des retombées sur les autres OMD, <u>Rapidité</u> : immédiat, <u>durabilité</u> : Moyen terme (3 ans)</p>	<p><u>Gouvernance</u> : Fort potentiel de coordination par le Ministère de l'Agriculture, du ministère de l'artisanat, du ministère de l'industrie et le secteur privé <u>Capacité</u> : bonne capacité à planifier et quelques préoccupation pour la mise en œuvre; <u>Disponibilité de fonds</u> : Oui mais partiellement par l'Etat et les PTF</p>
		<p>Mettre en place un fonds de soutien à la transformation des produits agricoles pour les PP</p>		
		<p>Former les PP dans le fonctionnement du fonds</p>		
<p></p>	<p>E.2. Déficit énergétique en milieu rural pour le soutien des petites unités agroalimentaires</p>	<p>Promouvoir les énergies à force motrice (installation de plates-formes multifonctionnelles)</p>	<p><u>Ampleur</u> : Impact indirect sur les PP et sur les ménages très pauvres avec des retombées sur les autres OMD, <u>Rapidité</u> : immédiat, <u>durabilité</u> : Moyen terme (3 ans)</p>	<p><u>Gouvernance</u> : Fort potentiel de coordination par le Ministère de l'Agriculture, du ministère de l'énergie, du ministère du développement à la base, ONG, <u>Capacité</u> : bonne capacité à planifier et quelques préoccupation pour la mise en œuvre; <u>Disponibilité de fonds</u> : Oui mais partiellement par l'Etat et les PTF</p>
<p>Amélioration de l'accès des petits producteurs aux géniteurs améliorés, à la couverture sanitaire, à l'habitat amélioré et à l'alimentation de l'élevage familiale</p>	<p>F.1. Faible accessibilité financière des PP aux géniteurs améliorés</p>	<p>Mettre en place un système de crédit rotatif de soutien de la fourniture des géniteurs de petits cheptels aux PP (volailles, moutons/chèvres, porcs, lapins)</p>	<p><u>Ampleur</u> : Impact élevé sur les PP et sur les ménages très pauvres avec des retombées sur les autres OMD, <u>Rapidité</u> : immédiat, <u>durabilité</u> : Moyen terme (3 ans)</p>	<p><u>Gouvernance</u> : Fort potentiel de coordination par le Ministère de l'Agriculture <u>Capacité</u> : bonne capacité à planifier et quelques préoccupation pour la mise en œuvre; <u>Disponibilité de fonds</u> : Oui mais partiellement par l'Etat et les PTF</p>

Interventions prioritées	Goulots d'étranglement priorités	Solutions pour accélérer les progrès	Impact de la solution sur le goulot d'étranglement	Faisabilité de la solution
Amélioration de l'accès des petits producteurs aux géniteurs améliorés, à la couverture sanitaire, à l'habitat amélioré et à l'alimentation de l'élevage familiale	F.2. Faible capacités des PP à supporter les couts des prestations prophylactiques (vaccination, produits vétérinaires)	Améliorer la prophylaxie, l'alimentation et la gestion technique de l'élevage familial	<u>Ampleur</u> : Impact potentiel sur les PP et sur les ménages très pauvres avec des retombées sur les autres OMD, <u>Rapidité</u> : Impact à MT, <u>durabilité</u> : M et LT	<u>Gouvernance</u> : Fort potentiel de coordination par le Ministère de l'Agriculture, du ministère du développement à la base, des ONG, <u>Capacité</u> : Préoccupation pour la capacité à planifier et à mettre en œuvre; <u>Disponibilité de fonds</u> : Oui mais partiellement par l'Etat et les PTF
	F.3. Habitats des animaux sont dans la plupart des cas inappropriés, parfois inexistant	F.3. Habitats des animaux sont dans la plupart des cas inappropriés, parfois inexistant	<u>Ampleur</u> : Impact indirect sur les PP et sur les ménages très pauvres avec des retombées sur les autres OMD, <u>Rapidité</u> : moyen Terme, <u>durabilité</u> : M et LT	<u>Gouvernance</u> : Potentiel probable de coordination par le Ministère de l'Agriculture et du développement à la base <u>Capacité</u> : bonne capacité à planifier et quelques préoccupation pour la mise en œuvre; <u>Disponibilité de fonds</u> : Probable
	F.4. Absence de stratégie de promotion du développement de l'élevage familial	Elaborer et diffuser un document de stratégie de promotion de l'élevage familial	<u>Ampleur</u> : Impact indirect sur les PP et sur les ménages très pauvres avec des retombées sur les autres OMD, <u>Rapidité</u> : impact à MT, <u>durabilité</u> : M et LT	<u>Gouvernance</u> : Potentiel probable de coordination par le Ministère de l'Agriculture, de l'élevage, du ministère du développement à la base <u>Capacité</u> : Préoccupation pour la capacité à planifier et mettre en œuvre; <u>Disponibilité de fonds</u> : capacité incertaine à financer

